



Itinéraires AMO

Diagnostic social 2017

Service d'aide à la jeunesse en milieu ouvert

Place Louis Morichar 56 – 1060 Saint-Gilles
Tél. : 02 538 48 57 – e-mail : itinerairesamo@gmail.com
www.itineraires-amo.be

Le diagnostic social 2017 :

Introduction	4
Mise en contexte : quelques chiffres	5
Caractéristiques et spécificités démographiques.....	6
Caractéristiques géographiques.....	9
Caractéristiques socio-économiques.....	14
Problématiques spécifiques identifiées.....	15
Notre méthode de travail et d'analyse de notre pratique.....	17
Les thématiques toujours d'actualité	20
1) L'inégalité hommes - femmes	21
Décrire le phénomène.....	21
Analyser et interpréter le phénomène.....	25
Agir.....	27
2) Ghettoïsation - repli sur soi	29
Décrire le phénomène.....	29
Analyser et interpréter le phénomène.....	32
Agir.....	33
Évaluer l'action.....	33
3) Quand l'exclusion des enfants et des jeunes devient la solution à la politique d'accueil	34
Décrire le phénomène.....	34
Analyser et interpréter le phénomène.....	37
Agir.....	39
Les nouvelles thématiques	41
1) Le droit au Logement	42
Décrire le phénomène.....	42
Analyser et interpréter le phénomène.....	44
Agir.....	47
2) La précarité infantile	49
Décrire le phénomène.....	49

Analyser et interpréter le phénomène.....	52
Agir	53
3) La scolarité est un droit	55
Décrire le phénomène.....	55
Identification.....	56
Analyser et interpréter le phénomène.....	57
Agir	60
4) La parole des jeunes.....	63
Décrire le phénomène.....	63
Analyser et interpréter le phénomène.....	65
Agir	67
Évaluer l'action.....	69
5) Un manque d'éducation à la sexualité	70
Décrire le phénomène.....	70
Analyser et interpréter le phénomène.....	73
Agir	75
Un retour sur nos réflexions :	77

Introduction

Nous avons travaillé à la réactualisation du diagnostic social au départ des thèmes abordés en 2014 : quels étaient ceux encore d'actualité et quelles sont les évolutions nécessaires dans des domaines tels que l'égalité homme femme, les droits scolaires, etc. Nos réunions d'équipe spécifiques au diagnostic ont fait apparaître plusieurs nouveaux sujets : le droit au logement, le thème de la sexualité, la précarité infantile, etc. Ces sujets sont apparus suite aux suivis individuels avec des jeunes, des enfants et/ou leurs familles, mais également par le biais des actions communautaires menées en partenariat

Nous avons procédé de manière à ce que chaque membre de l'équipe puisse s'impliquer dans le travail de réflexion autour de ce diagnostic social, réfléchir sur ses pratiques professionnelles. Nous nous sommes basés sur ce que les situations auxquelles nous sommes confrontés peuvent soulever en termes de questionnements, de difficultés pour nous. Pour permettre à chacun de s'approprier chaque thématique, nous avons procédé en plusieurs phases en dressant ensemble une liste, d'abord, avant de nous répartir le travail de réflexion préparatoire. Chaque travailleur a ainsi présenté une thématique et ses propres questionnements. Cette réflexion personnelle a ensuite été collectivisée, mise en débat en équipe et approfondie lors de la mise par écrit.

Les différents constats sont réunis autour de thèmes qui s'entrecroisent : il s'agit de créer un climat favorable dans la vie des jeunes. Par exemple, la scolarité sera liée indirectement au droit à un logement adéquat. Le cadre de vie est en effet un facteur indispensable au bon développement et à l'épanouissement.

Le diagnostic social est à considérer comme une photographie d'une situation donnée à un moment donné. Il représente le fruit d'une réflexion collective toujours en mouvement qu'il convient de considérer comme un chantier. Ce processus est donc évolutif. Nous avons mis en place une structure de réunion qui nous permettra de poursuivre nos réflexions tout au long de l'année lors de réunions mensuelles de réactualisation du diagnostic.

Mise en contexte : quelques chiffres...

Nous commençons ce diagnostic social en plantant le décor : quelques chiffres permettent de mieux appréhender l'environnement dans lequel nous évoluons. Ils permettent d'objectiver certaines problématiques vécues au quotidien avec nos usagers. Certaines nous renvoient à nos limites en termes d'action. L'interpellation administrative, politique prend ici tout son sens.

Il faut pondérer ces chiffres qui sont des moyennes. Le revenu moyen à Saint-Gilles est inférieur à la moyenne régionale alors que le haut de Saint-Gilles est riche... 26,6 % de chômage (contre 22,7 % pour la Région de Bruxelles), 42 % d'enfants de 0 à 17 ans vivant dans des familles sans revenus du travail.

Les formes et les conditions de travail ont considérablement évolué : flexibilité, mobilité remplacent la stabilité de l'emploi industriel. De moins en moins de contact avec la matière au « profit » de la productique et de la bureautique. Dans le même temps, les conditions d'octroi des allocations se durcissent. De plus en plus d'exclus évincés du chômage et contraints de s'orienter vers les CPAS.

Cette situation impacte les enfants et les adolescents rencontrés. Les inégalités s'accroissent sans que l'on ne mesure encore tous les effets de cette transformation. Comment imaginer faire son job d'étudiant dans un logement exigu et bruyant ? N'est-il pas temps de remplacer la figure du travailleur par celle du citoyen ? Ces familles vulnérables sont en perte de lien social. Nous, travailleurs sociaux, investissons notre énergie pour aider et accompagner ces familles, ces enfants et ces jeunes qui sont dans des trajectoires de rupture, qui sont « hors-jeu ».

Force est de constater que cela devient de plus en plus compliqué, tant les enjeux nous dépassent bien souvent. Mondialisation, marchandisation, crise provoquée par les riches, mais subie par nos usagers. Il y a de moins en moins de tabous sur les questions de protection sociale et bien sûr, nous le regrettons. Ce diagnostic social doit se situer en rapport avec les moyens humains à notre disposition, soit 4 équivalents temps plein subventionnés par l'AAJ. Nous souhaitons aborder d'autres problématiques tout en

rester attentifs à la qualité de nos interventions.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'accompagner nos usagers, nous devons nous engager, nous mobiliser avec eux.

Caractéristiques et spécificités démographiques

Au 1er janvier 2014, la population de Saint-Gilles comptait 50 460 habitants : 25 419 hommes et 25 041 femmes, dont 9965 habitants, de 0 à 17 ans. Ce qui représente 4.4 % de la population de la région bruxelloise sur 1.5 % de la superficie régionale.

La Commune augmente sa population depuis 2009 de 5000 habitants. Entre 2005 et 2015, la population saint-gilloise s'est accrue de 15 % (un rythme proche de celui observé au niveau régional).

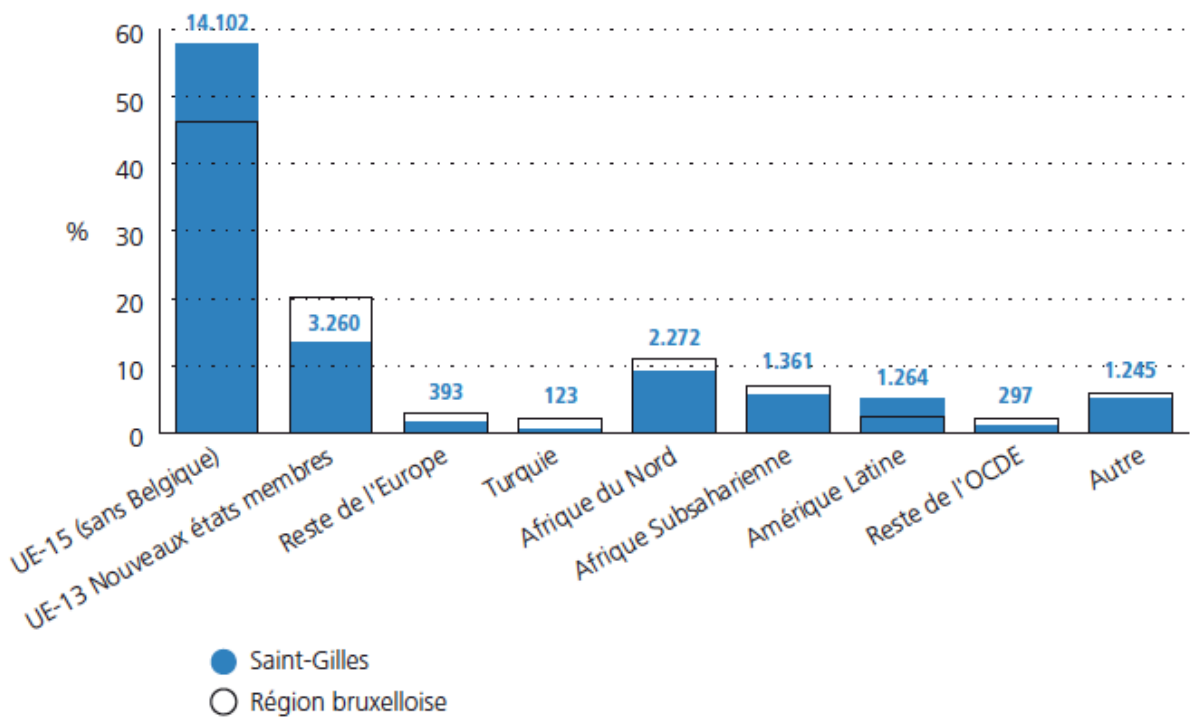
Saint-Gilles reste donc une des communes les plus denses de la région bruxelloise avec une moyenne en 2012 de 19 797 habitants au km², soit près de 3 fois la densité régionale.

Bien que la commune soit caractérisée par un brassage important de population de milieux sociaux divers, on observe une différence importante entre le haut (à l'est, du côté d'Ixelles) et le bas du territoire (à l'ouest, jouxtant Anderlecht). La population est plus favorisée dans le haut de la commune. La différenciation s'observe tant au niveau de la qualité des logements, qu'en termes de taux de chômage, de niveau de revenus ou de loyers. (IBSA - 2016)

La population se compose pour près de la moitié d'étrangers répartis par groupes de nationalité (voir tableau ci-dessous). Ce pourcentage (40 %) est également plus élevé que la moyenne de la région bruxelloise qui se situe à 26.3 %. Une partie de cette population est issue d'une ancienne immigration de travail en provenance du pourtour méditerranéen. Celle-ci se concentre principalement dans le bas de Saint-Gilles. Elle est aussi composée de familles plus grandes.

La partie haute attire les ressortissants des pays de l'Europe occidentale, particulièrement les Français souvent en relation avec les instances internationales à Bruxelles. (ULB - IGEAT, 2016)

2-7 Répartition de la population étrangère par groupe de nationalités, 1^{er} janvier 2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Âge de la population

Saint-Gilles est une commune jeune, avec une minorité de la population constituée de personne de plus de 65 ans, ce qui induit un faible taux de dépendance lié à l'âge. La commune compte une proportion élevée de jeunes adultes autour de la trentaine. Cette population jeune implique également une croissance de naissance. L'âge moyen à Saint-Gilles est inférieur à celui de la Région bruxelloise.

Composition des ménages

À Saint-Gilles, la majorité des ménages est composée d'une seule personne. Elle représente 57 % de la totalité des ménages. Ce type de ménage se concentre dans le haut de Saint-Gilles. Les couples avec enfants sont principalement dans le bas de la commune. La moyenne des couples monoparentaux est légèrement inférieure à la moyenne de l'ensemble de la région.

État de santé de la population

La situation socio-sanitaire des habitants saint-gillois apparaît plus défavorable qu'à l'échelle de la région. Même si cela porte sur de très petits chiffres, le taux de mortalité foeto-infantile est significativement plus élevé que celui de la Région.

Plus généralement, l'espérance de vie des femmes est de 82 ans et celle des hommes de 76 ans, ce qui est inférieur à celles de la Région bruxelloise. La différence d'espérance de vie par rapport à la Région est liée à un taux de mortalité plus élevé pour les personnes âgées de la commune par rapport à la Région, en particulier pour les hommes.

Le taux de mortalité prématurée lié aux tumeurs du larynx, de la trachée, des bronches et du poumon ainsi que celui lié aux maladies de l'appareil digestif sont significativement plus élevés chez les hommes saint-gillois.

La couverture du dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus à Saint-Gilles est inférieure à celle de la Région.

La santé dépend de nombreux facteurs dont le style de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logement) et social (statut social et familial), l'accès et la qualité des soins, etc. Le statut social, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un facteur essentiel de l'état de santé. La situation socioéconomique moins favorable des saint-gillois et, plus particulièrement, des plus âgés par rapport à la moyenne régionale pourrait donc expliquer en partie une espérance de vie inférieure à celle de la Région. (IBSA - 2016)

Caractéristiques géographiques

Saint-Gilles est une petite commune 2.5 km², densément peuplée, bordée par le Pentagone au Nord, Ixelles à l'Est, Forest au Sud et Anderlecht / Gare du Midi à l'Ouest. On la scinde souvent en deux parties, au niveau de la Barrière de Saint-Gilles : le haut et le bas de Saint-Gilles.

La commune est urbanisée depuis la fin de la Première Guerre Mondiale, essentiellement sous forme d'immeubles de rapport dans la partie basse avec une proportion plus importante de maisons bourgeoises dans la partie haute. Cette proportion se traduit toujours à l'heure actuelle avec des différences considérables entre ces deux parties.

On note une transformation des quartiers proches de la gare du Midi (TGV) : ces rénovations massives risquent à terme de provoquer une inflation des loyers avec pour effet soit une paupérisation, soit un exode des ménages les plus précaires.

La population saint-gilloise juge sévèrement l'absence de propreté dans la commune et le manque d'espaces verts.

Les écoles

Voici la liste des établissements scolaires en 2017

Les écoles Fondamentales :

- 1 - Centre scolaire Saint-Gilles Sainte Marie
- 2 - École communale 1 2
- 4 - École communale J J Michel
- 5 - Ecole communale N 4 (Les 4 saisons)
- 6 - École communale Peter Pan
- 7 - École fondamentale Victor Horta
- 8 - Ecole Ulenspiegel
- 9 - Institut des Filles de Marie

- 10 - Institut St Jean Baptiste de la Salle
- 11 - Basisschool van het Gemeenschapsonderwijs
- 12 - Vrije Basisschool

Les écoles secondaires :

- 13 - Athénée Royal Victor Horta
- 14 - Centre communal d'enseignement technique Pierre Paulus
- 15 - École des Filles de Marie
- 16 - Institut St Jean Baptiste de la Salle
- 17 - Institut St-Luc
- 18 - Institut St-Marie

Les écoles supérieures :

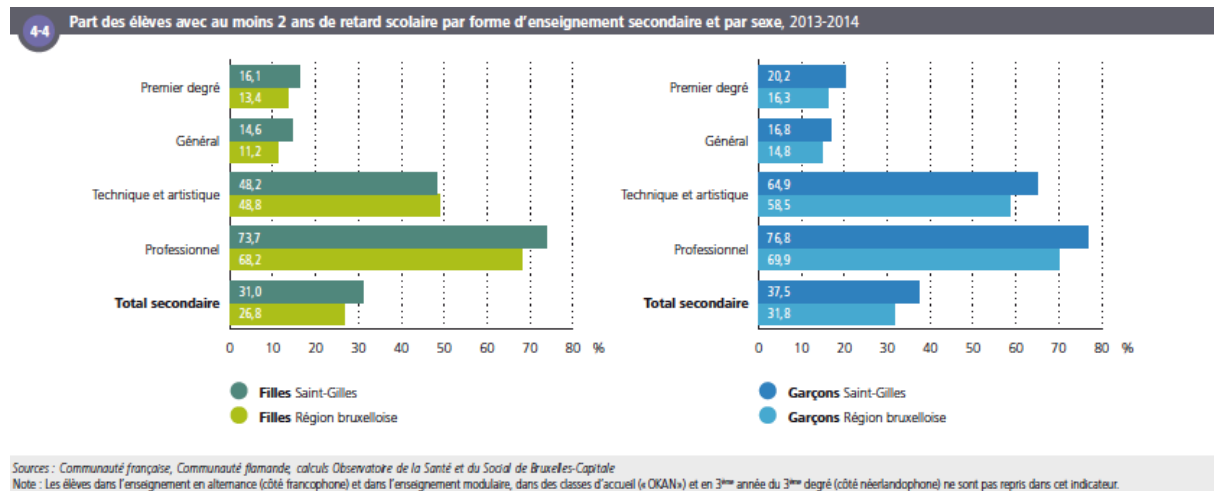
- 19 - Institut Supérieur industriel - ECAM
- 20 - Institut Sup. Économique et Paramédical
- 21 - ISA Saint-Luc
- 22 - ESA Saint-Luc Bruxelles
- 23 - École de Recherche graphique

L'école spécialisée :

- 24 - École du Parvis

Par rapport à la moyenne régionale, les jeunes Saint-Gillois s'orientent plus souvent vers l'enseignement professionnel. 17,7 % des élèves bruxellois en première année de l'enseignement secondaire ont déjà accumulé au moins deux ans de retard, cette proportion dépasse les 20 % dans les communes les plus pauvres – la plus haute étant observée parmi les élèves résidant à Saint-Gilles (26,7 %). (Observatoire de la santé et du social – Bruxelles – Baromètre social – Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2013)

Le pourcentage des élèves « à l'heure » (sans retard scolaire) est moins élevé à Saint-Gilles que dans les autres communes de la région avec une moyenne de 45 à 50 %, toutes filières confondues, contre 30 à 35 % sur l'ensemble de la région.



Ce pourcentage est interpellant pour l'ensemble de la commune. Reportée à l'affectation du sol, il concerne essentiellement la partie basse. Ces données nous indiquent une fois de plus que la commune de Saint-Gilles est « scindée » en deux parties, haute et basse : la population, les sources de revenus, la composition des ménages y sont radicalement différents, suivant le lieu de résidence.

Les locaux de notre AMO se situent à l'intersection de ces « deux mondes ». De par notre position géographique et nos missions, nous n'avons de cesse de relier ces différents quartiers avec nos outils spécifiques, en créant et recréant du lien social, en organisant de manière volontariste la rencontre.

La culture

C'est un secteur dynamique et largement représenté à Saint-Gilles. La commune compte un nombre important d'écoles, d'académies, d'associations, de centres culturels, de musées, d'ateliers... Les différents domaines culturels sont représentés tels que : la danse, les langues, les arts de la scène et du cirque, le théâtre, la musique, les beaux-arts, le cinéma et animation...

Nous organisons régulièrement des séjours socio-pédagogiques et des activités. Le hall

d'accueil de notre association est largement ouvert à l'affichage et à la promotion des différentes activités proposées.

La majorité des personnes qui connaissent ou fréquentent notre association connaissent l'offre culturelle proposée à Saint-Gilles, notamment à travers différents partenariats réalisés. Partenariats qui sont l'occasion de rencontres entre les différentes populations de Saint-Gilles.

Le sport

Le centre sportif, la piscine Victor Boin, les terrains de sport publics, notre salle d'escalade... Le sport est lui aussi bien développé à Saint-Gilles. Les activités proposées sont variées et accessibles financièrement. Les professeurs d'éducation physique nous font néanmoins régulièrement part de leur difficulté à accéder et bénéficier des infrastructures, compte tenu de leurs contraintes d'agenda scolaire.

Concernant nos activités sportives, nous faisons en sorte que les questions financières ne soient jamais un frein pour accéder à la pratique.

Certaines places sont aménagées pour la pratique du sport : basket, mini-foot, pétanque, volley, roller, skate, etc. Place Morichar, Place Bethléem, Place du Parvis, Square Gérard Van Caulaert, Square de Moscou... Nous sommes situés Place Morichar. Depuis le réaménagement de la place, nous remarquons une augmentation de la fréquentation par des familles, des étudiants, des personnes âgées, des jeunes sportifs (principalement basket et mini-foot).

Ces mêmes jeunes fréquentent nos services. La place Morichar reflète les courants migratoires du moment. Cela se transforme régulièrement, les équilibres changent, ce qui peut provoquer des conflits de « territoire ».

Les infrastructures extrascolaires

Dans le cadre du programme CLE, la commune a édité un répertoire des lieux d'accueil extrascolaires, c'est-à-dire entre l'école et la maison, durant les vacances scolaires et les week-ends. Ce répertoire comporte une soixantaine d'associations dans divers secteurs :

sport, mouvements de jeunesse, théâtre, psychomotricité, scouts, séjours socio-pédagogiques divers...

Seules 13 associations sont en mesure d'accueillir des enfants porteurs d'un handicap.

Se déplacer

En transports en commun

Tous réseaux confondus : SNCB, De Lijn, TEC et STIB, au total, la commune de Saint-Gilles est desservie par dix-neuf lignes de transports en commun et vingt-quatre stations.

Elle est quadrillée par différents types de transports collectifs :

- ferroviaires avec la gare de Bruxelles-Midi;
- structurants avec les lignes de métro, pré-métro et trams en site propre.

Les transports en commun structurants de la Région de Bruxelles-Capitale constituent une ossature forte au nord de Saint-Gilles, avec le métro et le pré-métro, et offrent un excellent rabattement vers l'ensemble de la Région. La ligne de pré-métro traverse la commune dans l'axe nord-sud. Seules les lignes de trams qui bordent la commune sont en site propre.

La commune compte dix stations Villo, et onze stations Cambio (voitures partagées). Le projet socio-économique des quartiers saint-gillois présente une évolution continue d'ouest en est et du sud au Nord.

- bas de la commune, marqué par une plus grande exclusion sociale;
- milieu intermédiaire, autour de la chaussée de Waterloo et de la rue Hôtel des Monnaies.

Si on superpose l'offre et l'accessibilité des différents moyens de transport, on remarque que la partie basse est moins bien desservie.

À vélo

Les infrastructures existantes sont des « fils rouges » ou des bandes cyclables suggérées. Elles sont constituées par le marquage au sol de logos vélos et de chevrons. Dans les

deux cas, l'espace de circulation est partagé avec les véhicules motorisés et le marquage sert essentiellement à légitimer la présence des cyclistes sur la route. Les usagers concernés considèrent bien sûr que la meilleure solution serait le site propre.

L'importance de la marche à pied peut être expliquée en partie par les faibles distances à parcourir : le territoire communal est compris en majeure partie dans un cercle de rayon de 1 km à partir du rond-point de la Barrière. L'autre facteur déterminant est très probablement la grande proportion de ménages saint-gillois ne disposant pas de voiture (50 %).

Caractéristiques socio-économiques

Données économiques

Selon la SPF économique, en 2012, le revenu moyen des habitants de Saint-Gilles est de 12 351 €/an, 14 544 €/an pour la Région. Elle se positionne parmi les communes les plus pauvres de la région de Bruxelles capitale, en 3e position après Saint- Josse-Ten-Noode (10 134 €/an) et Molenbeek-Saint-Jean.

La population de Saint-Gilles est économiquement faible, et ce malgré le fait que 66 % de sa population se situe entre 20 et 64 ans, dans la tranche des actifs. Le taux de chômage y est important 26,6 % et supérieur à la moyenne de la région de Bruxelles Capitale : environ 22,7 %. Le chômage a augmenté, tant à la Région que dans la commune, depuis le dernier diagnostic social.

Le taux d'activité des 15-24 ans y est élevé, mais cela traduit aussi une faible propension à suivre des études supérieures.

La proportion de la population qui vit du RIS ou d'une allocation de remplacement est plus élevée à Saint-Gilles que dans l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale :

Caractéristiques du logement

Saint-Gilles fait partie de la première couronne des faubourgs. Son bâti est assez

homogène (84 % date d'avant 1961), souvent peu confortable dans la partie basse (équipement sanitaire précaire, absence d'eau chaude, « rénovation » défailante). Le confort s'améliore vers le haut.

Excepté le quartier de la gare du midi, l'aspect esthétique extérieur y est apprécié. Par contre, la tranquillité, la propreté et l'absence d'espaces verts sont jugées sévèrement.

À Saint-Gilles, la part des ménages qui résident en appartement est supérieure à la moyenne régionale (80,1 % contre 71,2 %). La part de logements sociaux y est très faible (4,6 % contre 7,8 %). Tous logements confondus, le loyer moyen d'un logement en location est de 572 € dans la commune. Il y a une part plus faible de logements équipés normalement par rapport à la Région (86,7 % disposent du confort de base, c'est-à-dire d'une salle de bain, de l'eau courante et de toilettes à l'intérieur). L'environnement est très urbanisé (84,1 % du territoire communal et artificialisé contre 46,5 pour la Région. Le reste est occupé par des espaces verts, des jardins ou des surfaces non imperméabilisées).

L'accessibilité financière des logements pour les plus défavorisés se pose réellement dans la mesure où l'offre est limitée en logements sociaux et que les loyers et le prix de l'immobilier sont en augmentation.

Problématiques spécifiques identifiées

Saint-Gilles rencontre des problèmes de pauvreté et ses corollaires nombreux. Problèmes essentiels : accès au logement, aux activités culturelles, sportives, problèmes de santé publique, grand nombre de personnes isolées, ghetto, emplois, situation des femmes, MENA,...

Face à ces constats, nous avons décidé de travailler plus spécifiquement sur certaines questions. Si nous sommes impuissants face à des enjeux tels que le logement et l'emploi, nous devons interpeller le politique, susciter les questionnements et chercher des réponses. Des problématiques comme l'accessibilité de l'offre culturelle et sportive, la mixité sociale, la situation des femmes via la mallette pédagogique (Projet Genre), le

droit scolaire ou la situation dramatique de certains migrants peuvent nous mener à réaliser des actions concrètes qui relèvent de notre champ de compétences.

Qui nous fréquente ?

- Les jeunes en difficulté qui fréquentent le service en tant que lieu d'accueil, d'écoute et d'aide individuelle.
- Les jeunes qui occupent la place Morichar en tant que terrain de jeu. Nos locaux sont un point de référence et de ressource si besoin.
- Les différents groupes scolaires de la commune de Saint-Gilles, mais également venus des autres communes de la région.
- Les riverains et les habitants de la place Morichar.
- Les groupes parascolaires et les institutions d'aide à la jeunesse ;
- les différentes personnes amenées à fréquenter la salle d'escalade et le service lors d'activités ponctuelles : exposition, parcours d'artistes, concerts, partenariats lors des fêtes de quartier...
- les personnes intéressées par nos activités sportives et nos séjours socio-pédagogiques nature.
- le monde du handicap.
- les parents d'enfants issus de tous milieux qui sont amenés à se rencontrer lors des séjours socio-pédagogiques, des séances de psychomotricité et des cours organisés.

Plus largement, toute personne désirant nous rencontrer. Nous sommes et serons toujours ouverts et tournés vers l'extérieur afin de mettre en valeur les lieux que nous occupons et les valeurs que nous défendons : une société plus juste, ouverte à l'autre dans le respect des différences.

Analyse des forces et faiblesses en termes de ressources sur le territoire

Saint-Gilles est globalement bien doté en matière d'associations et de services. Des manquements sont néanmoins à noter en matière d'accueil de la petite enfance, d'accompagnement à la parentalité et de scolarité au sens large. Se pose aussi clairement la question de l'indépendance et donc de la marge et/ou de la non-marge dont on

dispose :

nous avons choisi d'être indépendants du pouvoir communal. Cette indépendance permet une liberté de parole et d'interpellation. Rares sont les pouvoirs locaux qui soutiennent tant financièrement qu'en termes d'infrastructures des associations tout en leur reconnaissant le droit, voire le devoir d'interpellation. Cette maturité démocratique est à venir...

Nous pensons qu'il manque également de lieux de rencontres (mixité sociale et culturelle) : la tendance au repli sur soi est constante. De nombreuses associations fonctionnent en vase clos. Comment parler de cohabitation si celle-ci n'est pas effective ?

La commune a édité un répertoire des lieux d'accueil et d'accompagnement, c'est à dire entre l'école et la maison, sur le temps parascolaire (soirées, mercredi après-midi, week-ends et vacances scolaires). Ce répertoire comporte une soixantaine d'associations dans divers secteurs : écoles de devoirs, sport, mouvements de jeunesse, théâtre, psychomotricité, scouts, séjours socio-pédagogiques divers...

Seules 13 associations sont en mesure et/ou souhaitent accueillir des enfants porteurs d'un handicap. Nous en faisons partie.

Notre méthode de travail et d'analyse de notre pratique

Travail d'analyse des demandes individuelles

Notre recueil de données de demandes individuelles est un outil statistique. Il permet de récolter, d'analyser et donc d'identifier les problématiques essentielles.

Il pourrait être intéressant que les AMO travaillent toutes avec le même outil statistique afin de mieux objectiver les problématiques et en conséquence les actions à mener en termes de prévention générale avec le conseil d'arrondissement.

Travail d'analyse des demandes collectives

Deux logiques cohabitent. D'une part, nous recevons des demandes de soutien ou d'intervention émanant d'institutions, d'écoles D+, d'écoles d'enseignement spéciales ou de services du secteur de l'Aide à la Jeunesse :

- problèmes de violence
- racket
- décrochage scolaire
- problèmes liés au genre

Pour répondre au mieux à ces demandes, nous organisons des modules d'activités et des animations spécifiques.

D'autre part, certains constats nous viennent via l'ensemble de nos activités (école d'escalade, séjours socio-pédagogiques, etc.). Lors de notre mise au vert annuelle, nous dégagons une ou deux thématiques phares : c'est donc l'occasion d'actualiser notre diagnostic social.

Une démarche empirique

Pris dans son acception étymologique cela signifie que nous évaluons et que nous prenons en compte toute situation qui se présente. Nous profitons de notre champ d'action pour collecter la parole des usagers. Ce troisième axe privilégie la participation active de tous les usagers à travers les tables de discussion : ce que nous appelons la participation démocratique.

Le matériel apporté par nos usagers nous a amenés, par exemple, à imaginer et réaliser des animations sur le genre via la mallette. Nous réactualisons pour le moment nos projets sur le racket, sur la vie sexuelle et affective des jeunes et sommes partenaires de la campagne "sur les pavés, l'égalité".

Il nous paraît indispensable de développer l'apprentissage au dialogue, au débat et à la négociation. Ces éléments utilisés lors de chaque projet sont au cœur de notre pratique et participent au renforcement de la démocratie et nous permettent de dégager des pistes pour entreprendre des actions communautaires.

Travail en réseau

Pour nous, le travail en réseau est un ensemble de flux, d'échanges matériels ou relationnels qui relie différents acteurs. Les réseaux se situent à deux niveaux :

1. Dans le cadre de la vie quotidienne des jeunes et de leurs familles, amis, voisins, habitants d'un même quartier, il s'agit de réseaux informels que nous tentons de comprendre afin de pouvoir inter agir au mieux.
2. Nous parlons ici de réseaux de services réunis autour d'une fonction sociale et éducative. Ces réseaux sont une force lorsqu'ils fonctionnent bien, ils permettent de potentialiser les ressources de chaque service. Réseaux auxquels nous participons à Saint-Gilles : Coordination locale de Saint- Gilles, programme CLE, plateforme des AMO (MENAMO), CAAJ, Commission Prévention générale.

Les partenariats

Le partenariat est un rapport équitable entre deux services différents par leur nature, leurs activités et leurs modes de fonctionnement. Nos partenariats sont fondés sur le respect et la reconnaissance mutuelle des contributions. Pour que cela fonctionne, il faut des objectifs clairs, une reconnaissance mutuelle des rôles et des objectifs clairement définis. Nos partenariats sont intra ou intersectoriels, s'inscrivent dans une logique transversale, de décloisonnement et de travail « hors ghetto ». C'est l'occasion d'une rencontre en offrant à notre public et celui du partenaire de s'identifier et de rencontrer d'autres « modèles », c'est riche en termes de cohésion sociale et de cohabitation.

Les thématiques toujours d'actualité

1) L'inégalité hommes - femmes

Décrire le phénomène

Constat

L'égalité, contrairement à ce que certains pensent, est loin d'être atteinte : les salaires des femmes restent inférieurs à ceux des hommes, les femmes continuent de réaliser plus de tâches ménagères que les hommes, elles se heurtent toujours au plafond de verre dans leur carrière... Hommes et femmes restent enfermés dans des rôles sociaux qui les empêchent parfois de se réaliser pleinement.

Il faut également prêter attention au « backlash », ce mouvement de recul qui s'opère après les progrès obtenus en matière de droits des femmes.

- Les masculinistes: mouvement d'hommes en réaction au féminisme. Leur idéologie défend l'idée que la domination des femmes par les hommes est soit un fantasme, soit du passé, soit que la domination des femmes par les hommes est une bonne chose.
- Les mouvements religieux intégristes: font pression pour supprimer l'IVG, la contraception ; ils insistent sur le caractère naturel des différences entre les femmes et les hommes et sur leur hiérarchie en invoquant leur dogme.
- La banalisation du porno dans différents supports média qui prétextent la liberté de presse pour étaler les corps (des femmes principalement) et encourager leur marchandisation.
- Certains refusent de tenir compte des violences domestiques ou du partage des tâches ménagères, au nom du droit à la vie privée.
- Le relativisme culturel induit une confusion entre respect des personnes et vision égalitaire de la société
- L'argument de complémentarité entre les sexes, légitime au plan interpersonnel, est utilisé pour relativiser certaines inégalités à d'autres niveaux (professionnel, réglementaire...).
- Les mythes ou clichés sur le féminisme.
- La réussite des filles dans les études supérieures met en question la mixité ou la nécessité de certaines actions positives à leur profit.

Très jeunes les enfants intègrent les rôles sociaux de leur sexe. Les petits garçons peuvent penser qu'ils n'ont pas à jouer aux princesses et les petites filles au foot. C'est un phénomène visible dans toutes les sphères fréquentées par les enfants : écoles, activités parascolaires, AMO... La socialisation genrée commence très tôt, dès la naissance, filles et garçons ne sont pas tout à fait traités de la même façon.

Ce que nous constatons dans notre environnement immédiat, que ce soit à Itinéraires même ou dans le quartier, c'est que cette question du genre est extrêmement présente auprès de plusieurs populations d'origine étrangère, et de façon prégnante dans la culture religieuse musulmane . Le plafond de verre est encore plus bas pour les jeunes filles issues de ce milieu. Force est de constater également que certains éducateurs ou animateurs en contact avec ce public et issus eux-mêmes de cette culture religieuse contribuent au renforcement des stéréotypes.

Sources

Ce phénomène a été constaté sur base de plusieurs sources :

- Interne à l'AMO Itinéraires au travers des suivis individuels, mais également des activités collectives comme les cours d'escalade, les séjours socio-pédagogiques, les animations dans les écoles...
- Une analyse concertée entre différentes AMO et le CAAJ, qui s'est concrétisée par la création d'une première « Mallette Genre » en 2008.
- Et enfin des constats plus généraux sur base de différentes analyses, entre autres quantitatives pour l'attester.

Quantification

Ce phénomène est objectivé par des sources externes essentiellement.

- > Une femme sur 3 a reçu des coups, subi des relations sexuelles imposées ou d'autres formes de violence.
- > Le viol ou la violence conjugale représente un risque plus grand pour les femmes âgées de 15 à 44 ans, que le cancer ou les accidents de la route.
- > 25 % des femmes ont été violées par leur partenaire.
- > Dans les accidents de voiture, le conducteur est un homme dans 69 % des cas.

-> 66 % des hommes contre seulement 39 % des femmes n'émettent aucune objection à sortir la nuit.

-> 98 % des violences sexuelles sont commises par des hommes, et si la grande majorité des victimes sont des femmes, 11 % à 18 % des victimes sont des hommes.

-> Parmi les femmes salariées, 44,3 % travaillent à temps partiel contre 9,3 % chez les hommes

-> Les femmes ayant de jeunes enfants s'en occupent 2 fois et demi plus que les hommes.

-> Les femmes gagnent en moyenne 63 % du revenu net d'un homme (soit 37 % de revenus en moins).

-> Dans l'emploi du temps des adolescent-e-s, par exemple après une journée de classe, les filles âgées de 12 à 18 ans exécutent un tiers des tâches ménagères en plus que les garçons ; le dimanche, elles en font une fois et demi de plus.

-> Au parlement fédéral on peut compter 61.5 % d'hommes pour 38,5 % de femmes.

Mais des inégalités liées aux genres sont également constatées de façon récurrente par les différents acteurs de l'AMO dans leurs interventions.

Qualification

Nous allons décrire ici plusieurs situations qui se sont produites au sein même de l'AMO Itinéraires avec différentes tranches d'âge et dans différents contextes :

1. En psychomotricité :

Durant plusieurs séances de psychomotricité, un petit garçon a voulu se déguiser en princesse. Cela a suscité des interrogations chez ses parents, surtout son papa : qu'est-ce que cela veut dire ? Est-il homosexuel ? À contrario cela semble moins poser de difficultés quand une petite fille se déguise en prince ou en chevalier. Même si parfois, il est dit que c'est un peu « un garçon manqué », expression très dérangeante et lourde de sens.

2. Séance escalade :

Dans les groupes d'escalade pour les ados il y a beaucoup moins de filles que de garçons. Or, chez les plus petits les groupes sont plus mixtes. L'escalade est plus considérée comme un sport pour garçon.

Il est également constaté que les moniteurs d'escalade ont parfois des comportements différents s'ils s'adressent à une fille ou à un garçon. Ils sont plus prévenants et attentifs

avec les filles, ce qui peut renforcer cette idée que les filles sont « moins capables » ou que ce sont de « petites choses fragiles ».

3. Suivi individuel :

Les travailleurs sociaux constatent que les parents ont plus de difficultés à laisser venir les filles pour des suivis individuels que les garçons. Ce sont aussi généralement les mamans qui accompagnent les plus jeunes enfants pour les suivis.

4. En séjours socio-pédagogiques :

La question des tâches ménagères se pose. Les garçons ont tendance à essayer de les éviter. C'est pourquoi un système de tournante est mis en place.

Identification

Il n'y a pas un public précis touché par cette question. Ce sont tous les âges et tous les milieux sociaux. Néanmoins, cette question est plus prégnante auprès des populations de confession musulmane. Il est hors de question de stigmatiser, mais bien d'identifier objectivement ce phénomène.

Les rôles sociaux de sexe sont acquis très jeune et se renforcent avec le temps. C'est la façon dont ces rôles se marquent qui change avec le temps. Les enjeux ne sont pas les mêmes chez les enfants, les ados ou les adultes, mais il y a des questions de genre à toutes les étapes de la vie.

Il y a également des différences liées aux cultures. Par exemple, à Itinéraires se pose régulièrement la question du voile parce qu'il est dangereux pour grimper s'il n'est pas correctement attaché.

Contextualisation

Tous les acteurs sont concernés par cette problématique. À commencer par les acteurs de l'éducation.

Malheureusement, dans de nombreux contextes les acteurs de l'éducation eux-mêmes renforcent les stéréotypes, plutôt que de tenter de faire changer les choses en les désamorçant. Comme par exemple, une institutrice qui, pensant bien faire, demande devant toute sa classe s'il n'y a pas deux garçons forts pour porter les bancs... alors que les filles sont également capables de porter un banc.

La question des inégalités de genre se pose dans toutes les sphères de la société (travail, famille, école, etc).

Localisation

Les inégalités de genre sont présentes un peu partout, tant dans la sphère publique que dans la sphère privée. Mais ce ne sont pas les mêmes. Par exemple, on constate que la plupart des violences à l'encontre des femmes sont commises dans la sphère privée et par quelqu'un qu'elles connaissent. Cependant, dans certains quartiers, dans certaines zones, les femmes continuent de se faire importuner, voire violenter. Cela crée un sentiment d'insécurité qui induit chez les femmes une peur de sortir, donc elles s'en empêchent ou mettent de multiples stratégies en place pour sortir en se sentant le plus en sécurité possible. Généralement, les parents redoutent plus de laisser sortir leur fille que leur garçon.

Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

Les causes sont multiples. Les inégalités ont une base historique, les femmes sont discriminées depuis des siècles. À l'échelle de l'humanité, cela fait très peu de temps que dans certains pays les femmes commencent à être les égales des hommes d'un point de vue législatif (en Belgique les femmes votent seulement depuis 1948). En Belgique, les lois ont évolué, mais il reste encore énormément de choses à faire pour faire changer les mentalités.

Actuellement, l'éducation a un rôle très important pour faire évoluer la situation. Malheureusement dans différentes sphères, il n'y a pas assez d'attention pour faire changer les choses, voire pas d'attention du tout, ce qui renforce les rôles sociaux liés au sexe.

Les médias jouent également un rôle important dans la construction des rôles. Les jeunes sont abreuvés d'images qui sont souvent extrêmement stéréotypées. Dans la publicité par exemple les femmes sont beaucoup trop souvent présentées comme des accessoires sexuels visant à vendre.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

L'article 2 de la Convention des droits de l'enfant doit être surveillé. Même si en Belgique, la situation a bien évolué il subsiste des différences entre filles et garçons qui ne sont pas justifiées. Il ne faut pas oublier que certaines petites filles sont encore excisées en Belgique ou lors d'un voyage, et que certains mariages ne sont pas conclus avec le consentement des 2 partenaires, pour ne citer que 2 exemples très violents.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

Nous sommes à la troisième réactualisation de la Mallette Genre. Une première Mallette Genre a été réalisée par la plate-forme des AMOs bruxelloises. Cette mallette propose des animations à destination des jeunes de 6 à 18 ans afin de les faire réfléchir sur le genre. L'outil a été, dans un premier temps, produit à 200 exemplaires qui ont tous été distribués. Constatant que la question restait toujours d'actualité, Itinéraires AMO a demandé un soutien financier dans le cadre de la prévention générale programmée et organisée par le CAAJ afin d'actualiser la mallette en partenariat avec l'ONG Le Monde selon les Femmes. Depuis plusieurs années, les 2 partenaires travaillent à cette actualisation en partenariat également avec le Céré et Tel quel jeune. Nous sommes aujourd'hui à la troisième réactualisation de la Mallette Genre où plusieurs nouvelles thématiques vont être abordées tel que la culture du viol, l'égalité dans l'espace public et les infos et intox dans le domaine de la santé et de la sexualité. Ce projet comporte deux volets, une partie de travail sur l'outil lui-même (actualisation du graphisme, réalisation d'un nouveau livret à destination des animateurs, etc) et une réflexion sur le choix des thématiques abordées avec différentes formules. Dans la première édition, une partie de la réflexion s'est réalisée avec un groupe de jeunes filles. Elles créeront un nouvel outil pour compléter la mallette, à partir d'une thématique liée au genre qu'elles auront choisi d'aborder. Elles ont décidé de travailler sur l'image des femmes, entre autres dans la publicité. Le travail mené avec ce groupe de filles a également été un véritable processus

d'empowerment. Cette mallette est une forme de bonne pratique, une preuve que le secteur tente de diminuer les inégalités.

Dans la troisième édition que nous allons sortir avec une thématique sur la santé, nous avons enrichi nos réflexions avec l'aide de l'ASBL Femmes et Santé.

Certaines AMO proposent un club de filles qui permet aux filles de se retrouver entre elles pour se renforcer. Mais attention, ne confondons pas « groupe de femmes » et « refus de la mixité ». Il y a également pléthore de petites initiatives qui permettent de faire bouger les choses. Les travailleuses sociales d'Itinéraires AMO qui utilisent la psychomotricité comme outil, proposent par exemple, des livres non sexistes aux enfants durant les séances de psychomotricité.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses?

Une question récurrente est : comment avoir une action genre en étant respectueux de chacun sans tomber dans le relativisme culturel ?

Il y a beaucoup d'animations à destination des jeunes, mais il est également essentiel d'avoir une action plus globale entre autres avec les parents et les divers intervenants de jeunesse. C'est donc une question quotidienne dans notre travail de savoir comment aborder cette thématique avec les parents. Il est même nécessaire de se remettre en question soi-même pour ne pas renforcer les stéréotypes par des mots, des attitudes, des habitudes tellement les rôles sociaux liés au sexe sont profondément ancrés.

Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs

Il est essentiel de travailler avec les jeunes, mais également avec les différents intervenants de jeunesse. En effet, les intervenants de jeunesse devraient dans l'idéal avoir leurs « lunettes genre » dans toutes les actions qu'ils mènent afin de faire changer les choses, de questionner des comportements, des attitudes... Les professeurs et tous les intervenants de la jeunesse devraient être formés au genre durant leur cursus scolaire.

Les interventions qui sont menées avec les jeunes sur le genre doivent s'appuyer sur leur vécu pour avoir un réel impact.

Nous pensons que des animations comme celles proposées dans la mallette sont importantes pour susciter un premier questionnement, mais elles ne suffisent pas. Nous pensons qu'il faut imaginer des actions de plus longue haleine comme celle réalisée avec le groupe de filles autour de la mallette. Les démarches d'empowerment auprès des plus jeunes sont importantes et portent leurs fruits. Pour que les jeunes soient réellement acteurs de leur destin et vecteurs de changements.

2) Ghettoïisation - repli sur soi

Décrire le phénomène

Constat et sources

Prenez un récipient, versez-y de l'huile et de l'eau et secouez vigoureusement : l'huile et l'eau se mélangent (sans jamais se confondre, soit dit en passant...). Laissez reposer quelque temps : l'huile et l'eau se retrouvent séparées à nouveau. Chassez le naturel, il revient au galop !

Or au naturel, la tendance est visiblement au regroupement des « entre-soi », au détriment de la mixité sociale : blancs/noirs, riches/pauvres, juifs/chrétiens, hommes/femmes, homos/hétérosexuels, valides/handicapés, bref, les exemples et prétextes de classification, de catégorisation, de différenciation en tous genres ne manquent pas. Et cette inclination de l'espèce humaine à faire le tri en son propre sein a maintes fois déclenché, sous ses formes les plus radicales, les épisodes parmi les plus sanglants et les plus scandaleux de son Histoire : guerres, bûchers, croisades, tortures, esclavage, apartheid, lapidation, génocides, massacres... À l'heure d'une mondialisation à deux vitesses, qui creuse les inégalités dans toutes les strates de nos sociétés et civilisations, la peur et le vertige font la part belle à la ghettoïisation, aux communautarismes et aux sectarismes tous azimuts.

Cette sectorisation se décline à tous les niveaux, macro-social et micro-social, dans les sphères politique, culturelle, sociale, économique... Elle est observable partout et tout le temps, dans nos espaces de vie et de passage, dans la rue, dans nos quartiers, dans la ville, dans les médias qui relayent les événements à l'échelle planétaire. Partout, tout le temps et nous sommes tout à la fois témoins et acteurs de cette sectorisation, chacun à notre manière.

Certes, le fait de s'identifier à un groupe au nom d'un dénominateur commun quelconque ne doit pas être systématiquement envisagé sous un angle négatif : c'est aussi bien sûr, d'un point de vue individuel et collectif, un vecteur d'affirmation, d'appartenance, de rencontre, de partage, de repères face à un tissu social complexe à entrées multiples. Mais lorsque ce dénominateur commun pour les uns devient un motif

d'exclusion, de cloisonnement, de différenciation négative et de repli sur soi vis-à-vis des autres, alors le danger pointe son nez.

Quotidiennement dans la rue, dans les écoles où nous intervenons, auprès des jeunes et de leurs familles que nous accompagnons, dans les activités que nous encadrons ou dans l'échantillon du public qui fréquente en usagers « libres » notre salle d'escalade, nous confirmons ce postulat : la mixité sociale -au sens large du terme- est une utopie et le règne de l'entre-soi sur les siècles et les mutations sociales.

Jusqu'en 2001 nous travaillions avec des groupes homogènes, cette homogénéité nous donnait le sentiment de faire toujours plus de la même chose sans que cela ne s'avère efficace.

Nous avons dès lors décidé de travailler différemment en mettant en avant la mixité au sens large. Le repli sur soi peut susciter la peur, le rejet, la haine de l'autre.

Quantification

Le phénomène est omniprésent et permanent, à l'échelle micro comme à l'échelle macro-sociale. Il traverse les époques et les civilisations.

Qualification

Parmi les groupes scolaires que nous accueillons pour une activité d'escalade, certaines classes sont tout à fait stéréotypées en termes d'origine sociale et culturelle, voire même de niveau de compétences et de compréhension (dans l'activité d'escalade) des élèves. En fonction des milieux d'origine des jeunes (sociaux, économiques, etc.) ainsi regroupés dans une même classe se décline tout un système normatif commun qui va définir en partie les actes, les paroles et les positionnements individuels au sein du groupe.

Une maman d'origine maghrébine, qui participe avec son fils à nos séances de psychomotricité relationnelle, cherchait dans son entourage direct quelqu'un pour garder son fils. Elle s'est alors adressée à son voisin, Maghrébin et musulman à qui elle l'a confié quelques fois avant de se rendre compte que celui-ci profitait de ces gardes pour faire l'éducation religieuse de son fils, sans l'accord de cette maman qui se

revendique comme athée ! Elle déplorait elle même un certain confinement culturel dans le quartier et sa difficulté à se faire comprendre et respecter dans ses convictions non religieuses, en tant que femme d'origine arabe.

Identification

Le phénomène concerne malheureusement tous les milieux, tous les âges et tous les sexes puisqu'il est multifactoriel. Toute caractéristique spécifique identifiable d'un individu peut l'amener à être catégorisé, exclu par les uns, ou au contraire, intégré, inclus par les autres.

Il semble néanmoins qu'il y ait un consensus autour d'un certain modèle « universel » de catégorisation, facilement identifiable. Parmi ces grandes catégories, on peut notamment citer : les origines sociales et culturelles, la nationalité, la couleur de peau, la préférence religieuse, la préférence politique, le sexe et la préférence sexuelle.

Contextualisation

Tout un chacun, en tant qu'être humain et en qualité de citoyen, est concerné. On peut considérer que cette problématique concerne sans doute plus particulièrement les professionnels de la jeunesse et de l'éducation, notamment au travers des actions à mettre en place pour contrer le phénomène. Les politiques et plus largement toute personne ou institution décisionnelle qui aurait le pouvoir légitime de soutenir financièrement ou de quelque autre manière que ce soit des programmes d'action en faveur de la mixité sociale.

Localisation

Le phénomène se produit partout et tout le temps ! Bruxelles comme d'autres grandes villes concentre une population très diversifiée, cette mixité appréciée par certains suscite également des comportements de haine et de rejet. Notre AMO est au cœur de la diversité, nous devons cultiver le « bien vivre ensemble ».

Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

Nous l'avons dit dans le constat, nous partons du postulat partagé que l'être humain est animé d'un élan naturel qui le pousse à l'entre-soi. En recherche instinctive d'une certaine sécurité, animés par nos pulsions d'auto-conservation, nous allons plus volontiers vers ce que nous connaissons, vers ce qui de notre point de vue nous ressemble, que vers l'inconnu. Nous continuons à nous fier instinctivement à nos préjugés, bien que ceux-ci nous trompent souvent.

L'être humain est économe -pour ne pas dire paresseux- dans la gestion de son énergie vitale. Rencontrer, se remettre en question, revoir sa considération de la norme : quoi de plus fatiguant, quoi de plus déstabilisant, quoi de plus angoissant même, parfois. Les préjugés permettent de justifier cette peur et cette paresse, qui sont des freins terribles à nos élans d'ouverture.

L'organisation de notre société, dont nos écoles inégalitaires dès les premières années du parcours scolaire sont le reflet, alimente les déterminismes et les stéréotypes. L'accès sélectif au travail, à l'argent roi achèvent ensuite de diviser les gens en catégories et sous-catégories entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas.

Logement, mobilité, accès à la culture et au loisir... La vie se décline en tiroirs et sous tiroirs, en poupées russes de la classification.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

Aucun article de la convention des droits de l'enfant ne porte précisément sur le phénomène décrit ci-dessus. Mais œuvrer à plus de mixité et plus de respect de l'autre est clairement dans la philosophie de la convention.

Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs

La seule solution est d'être dans une logique très volontariste. Au niveau de notre service notre situation géographique est un avantage. Notre AMO est un véritable lieu de rencontre entre le haut et le bas de Saint-Gilles. Chaque module d'activité intègre des jeunes d'origines différentes et/ou des jeunes en situation de handicap. Nous pensons que créer des lieux et des moments où la cohabitation et la rencontre sont effectives et positives, car organisées, pensées et encadrées, participe au mieux vivre ensemble.

À notre échelle nous mettons en place cette rencontre dans le cadre des cours de l'école d'escalade, des séjours socio-pédagogiques, des séances de psychomotricité, des dimanches en familles, lors de l'organisation de tables de discussion... Nous pensons qu'il est particulièrement important de travailler cette dimension avec les jeunes enfants, car les préjugés sur l'autre sont rapidement assimilés. L'adolescence est une autre période critique à cet égard.

Cette mixité est la pierre angulaire de notre projet. Chaque action intègre cette contrainte.

Présentation de l'action ou des actions

Comme précisé plus haut l'ensemble de nos actions intègre cette préoccupation.

Évaluer l'action

Ce que nous renvoient les jeunes et ce que nous constatons par nous-mêmes, c'est que cette mixité, cette transversalité ouvrent des portes et changent le regard sur l'autre. Chaque expérience de vie commune modifie la nature des relations. Chaque rencontre met en évidence les ressemblances. Chaque action affine également la compréhension de ce qui sépare. C'est un chantier sans fin, notre vigilance doit être permanente.

3) Quand l'exclusion des enfants et des jeunes devient la solution à la politique d'accueil...

Décrire le phénomène

Constat

Nous accompagnons des enfants et des jeunes dont les parents ont un titre de séjour précaire.

Nous sommes amenés à continuer l'accompagnement de ces jeunes et de ces enfants alors que les parents reçoivent l'ordre de quitter le territoire. Du jour au lendemain, on leur supprime le RIS, les allocations familiales, la mutuelle, l'accès au travail... Nous constatons les effets néfastes sur ces familles et surtout sur les enfants qui sont les premières victimes d'une politique qui fait marche arrière. Après avoir construit des liens ici en Belgique, ces familles sont exclues de tout un système. Nous sommes témoins de la dégradation des situations et des impacts néfastes sur le développement de ces jeunes. Leur vie affective, psychologique et sociale s'en trouve lourdement affectée ; apprentissages scolaires, relations sociales, isolement...

Sources

L'accompagnement individuel au sein de l'AMO. Témoignage du réseau qui corrobore notre analyse.

Quantification

Nous n'avons pas de chiffres précis concernant ce phénomène. Nous nous basons sur notre travail de terrain qui nous amène à côtoyer davantage de familles en séjour irrégulier qu'auparavant. La plupart de ces familles avaient un titre de séjour précaire qu'on leur a ensuite retiré. Cette impression que les refus de titre de séjour sont en augmentation est confirmée par la Plateforme Mineurs en Exil qui constate une évolution dans ce sens. Par définition, il est difficile de quantifier précisément la clandestinité... Cela étant, sur le terrain nous constatons une évolution significative.

Qualification

1. Une famille avec deux enfants de 2 et 4 ans, originaire de Macédoine, est arrivée en Belgique. Elle introduit une demande de régularisation à l'Office des Étrangers. Elle est hébergée pendant 5 mois à Rixensart avant d'obtenir un titre de séjour. La famille s'installe à Saint-Gilles dans un logement social et les enfants sont scolarisés. Le papa trouve du travail comme chauffeur. La famille déménage à Molenbeek. Elle ne dépend plus du CPAS, mais renouvelle sa carte orange tous les mois. La famille reçoit un ordre de quitter le territoire. Le père « bricole » pour garder son emploi. Depuis, les enfants vivent dans un climat d'insécurité. L'école voulait orienter l'aîné en enseignement spécialisé (type 3) pour des troubles de comportement et d'apprentissage. Grâce au travail en réseau en collaboration avec l'école, l'enfant est resté dans cette école.

2. Tout a commencé par un coup de téléphone du service d'ici et d'ailleurs pour une demande de participation à un séjour socio-pédagogique pour un jeune de 13 ans. Depuis, il participe régulièrement à des activités d'Itinéraires. Celui-ci, d'origine marocaine, vit avec son oncle et sa tante adoptive. Ce jeune nous exprime ses difficultés juridiques et ce qu'elles ont comme conséquences psychologiques sur lui et sa famille. À partir de ce moment, nous l'avons accompagné dans son parcours de régularisation qui par la suite s'est avéré être un cul-de-sac. Premier obstacle, l'état belge ne reconnaît pas la kafala ; en effet il a été adopté par sa tante au Maroc. Nous tentons la voie du MENA, le service des tutelles accepte « hourra ! ». Deux semaines plus tard, un autre obstacle, le service des tutelles change d'avis prétextant que ce jeune a des tuteurs légaux belges.

C'est ainsi que de recours en recours, il reçoit l'ordre de quitter le territoire à ses 18 ans. Agé de 20 ans à l'heure actuelle, il continue à créer des liens durables, à s'investir dans des projets scolaires et personnels, à participer à différentes activités proposées par notre service. C'est pour lui un moyen de s'inscrire dans la vie sociale, d'être reconnu comme personne ayant la capacité de se mettre en projet.

Pendant toutes ces années, ce jeune a rencontré des exclusions sociales par exemple « tu ne passeras pas tes examens si tu n'as pas ta carte d'identité » « pas de voyage scolaire, car pas de papier » « pas de job étudiant »... Depuis il vit la peur au ventre d'être arrêté à chaque coin de rue, d'interrompre la vie qu'il est en train de construire ici, de devoir quitter les amis, les gens qu'il aime, de perdre tous ses repères... et de se retrouver dans

un pays où personne n'est prêt à l'accueillir excepté l'état.

3. Un couple avec un enfant de 2 ans, originaire d'Algérie, quitte son pays d'origine pour des raisons médicales et arrive en Belgique. Il s'adresse à Itinéraires pour accompagner son enfant dans ses difficultés de comportement.

Nous les accompagnons également dans une recherche de logement, vivant à ce moment-là à 3 dans une chambre d'hôtel. 3 ans plus tard, le papa tombe gravement malade, peu après cette famille reçoit un ordre de quitter le territoire. Le papa meurt en juin. Compte tenu de la gravité de la maladie, du jeune âge de l'enfant et du traumatisme qu'il a subi suite à la longue maladie et à la perte de son papa, il ne fait aucun doute que l'interruption de son suivi médical et social aura des conséquences désastreuses sur son développement... D'autant que leur pays d'origine n'est pas équipé pour soigner la pathologie dont souffre l'enfant.

Identification

Ce sont des filles, des garçons de 0 à 18 ans qui se retrouvent en situation de migration irrégulière. Ces enfants sont originaires du Brésil, d'Équateur, d'Algérie et du Maroc, mais aussi de pays européens, surtout les pays de l'Est.

Contextualisation

Différentes personnes et services sont concernés par ce phénomène : le secrétaire d'État à l'Asile, à l'Immigration et à l'Intégration sociale, Théo Francken ; l'Office des Étrangers quand il y a un retour volontaire ou une (nouvelle) demande de séjour ; Fedasil s'il y a une demande d'aide matérielle (accueil en centre ouvert au retour) sinon les familles restent dans la clandestinité ; Les CPAS dans le cadre de l'AMU et de l'aide matérielle, l'aide à la jeunesse, les écoles, la Croix rouge, Médecins du monde...

Localisation

Notre Amo étant située sur Saint-Gilles, la plupart des enfants et des jeunes viennent de notre commune ou sont scolarisés dans celle-ci.

Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

La politique d'accueil et de séjour (notamment les demandes de régularisation pour raisons humanitaires et médicales) a évolué et s'est durcie.

Les familles préfèrent rester dans la clandestinité plutôt que de se retrouver dans un centre de retour ouvert de l'OE à Holsbeek où l'accueil est limité à 30 jours.

(cfr accord OE-Fedasil sur l'accueil des familles en séjour irrégulier du 29 mars 2013).

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

Tous les enfants ont les mêmes droits, mais force est de constater que dans la pratique des discriminations existent. En témoigne le document réalisé par PICUM et la Plateforme mineurs en Exil qui explique les droits des mineurs en séjour irrégulier (notamment le droit à la scolarité, à la santé et à l'hébergement). « Les enfants en situation de migration irrégulière sont touchés par des politiques répressives de contrôle de la migration et ne sont pas protégés de manière adéquate en tant qu'enfants, par le système de protection des enfants » (p. 5 du document).

Les droits à l'éducation, aux soins de santé et au logement sont primordiaux pour le développement des enfants et des jeunes. Ces droits s'exercent également pour les enfants et les jeunes en situation de migration irrégulière.

« Les mineurs séjournant illégalement sur le territoire, pour autant qu'ils y accompagnent leurs parents ou la personne investie de l'autorité parentale, sont admis dans les établissements scolaires » (p.7 du document)

Une maman s'est vue refuser l'inscription de son enfant dans une école en maternelle à cause de sa situation administrative.

« Le droit d'obtenir un certificat officiel et un diplôme pour les études est explicite. Le droit à l'instruction comprend aussi le droit d'obtenir des certificats et des diplômes.

Un chef d'établissement ne peut pas refuser de délivrer un certificat ou un diplôme au motif, par exemple, que les frais scolaires n'ont pas été payés ou que l'élève est en séjour irrégulier en Belgique » (p.8 du document)

Un jeune s'est vu interdire le passage de ses examens parce qu'il n'avait pas de carte d'identité. Ce jeune n'a pas participé au voyage scolaire en Espagne par peur de se faire arrêter...

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

Ces enfants et ces jeunes nous montrent une volonté de participer à la vie collective. Ils sont en recherche d'une reconnaissance. Les familles font preuve de solidarité et organisent des réseaux de survie.

Par des activités d'accompagnement à la parentalité, nous cherchons à aider les parents à tenir le cap, à remettre les intérêts de l'enfant au centre de leurs préoccupations, en sachant qu'ils vivent aussi une situation de crise.

Nous sommes amenés à accompagner et à intervenir parfois dans l'environnement social (scolaire, CPAS...) du jeune pour défendre ses droits et sensibiliser les intervenants aux difficultés liées à sa situation.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

Le durcissement de la loi entraîne une augmentation du nombre de familles clandestines. Le passage dans l'illégalité est le plus souvent synonyme de descente aux enfers pour ces familles. Où cela va-t-il s'arrêter ?

Vivre dans la rue, se faire exclure d'une manière ou d'une autre scolairement, ne pas considérer les conséquences d'une expulsion sur le développement des enfants issus de familles en situation de migration irrégulière... est-ce leur donner de la dignité ?

Est-ce vraiment respecter leurs droits ?

Est-ce simplement acceptable pour un pays riche comme le nôtre ?

Comment pallier aux conséquences des souffrances que ces situations de fortes crises infligent à ces enfants ? Certains sont nés en Belgique, d'autres y ont vécu pendant des années bénéficiant du respect de leurs droits ... tant qu'ils avaient des papiers provisoires.

Y aura-t-il encore une politique d'accueil en Belgique ?

Qu'advient-il de notre mission d'accompagnement social en AMO?

En tant que travailleur social, ne pouvoir donner aucune perspective peut entraîner un lâcher prise : « on ne sait plus quoi faire ». Nous sommes face à des injonctions paradoxales ; continuer notre mission première en les aidant à construire des outils leur permettant de s'inscrire dans la vie sociale et de devenir des adultes responsables et autonomes alors que l'état ne leur octroie aucune reconnaissance, perspective d'avenir ici. Nous devons nous rendre à l'évidence que plus rien n'est possible excepté de dénoncer ces situations et d'être présents auprès d'eux.

Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs

Nous pouvons agir sur la protection, le bien-être des enfants et des jeunes en situation de migration irrégulière et sur le respect de leurs droits avec tous les intervenants concernés par la problématique.

Nous intervenons auprès des familles au travers :

- un accompagnement à la parentalité ;
- des ateliers de psychomotricité pour les enfants seuls ou avec leurs parents. Par le biais de ces séances, nous cherchons à valoriser et renforcer la relation entre les parents et l'enfant au travers d'une activité ludique et ainsi tenter de prévenir toute forme de violence.
- d'un travail de sensibilisation auprès des intervenants scolaires sur les conséquences liées à leur situation.
- d'un travail d'inclusion plutôt que d'intégration. Leur présence en Belgique ne doit pas

passer par leur renonciation à leur identité d'origine. Cela étant si celle-ci s'inscrit dans des schémas communautaristes, des difficultés qu'il ne faut pas nier peuvent apparaître. Nous devons accompagner pédagogiquement nos usagers. Ils doivent comprendre les codes et le fonctionnement de notre société, condition sine qua none à l'inclusion et à l'agir.

Ensemble, nous devons utiliser notre pouvoir d'interpellation en organisant une rencontre avec les politiques avant les élections afin de les sensibiliser aux conséquences de ce phénomène.

Les nouvelles thématiques

1) Le droit au Logement

Décrire le phénomène

Constat

Il nous semble primordial de remettre la thématique du logement au centre des préoccupations politiques et de rappeler son impact sur les familles.

Le Logement est la base de toute vie citoyenne, quelle qu'en soit la forme : reflet d'une civilisation, d'une culture, qu'il soit collectif, individuel ou les deux à la fois.

Il représente l'espace privé, intime, celui qui permet de s'abriter, de dormir, de se nourrir, de se construire : Une base pour chacun, pour la famille. C'est un enjeu clé pour le développement du sentiment de sécurité de l'enfant, du jeune afin qu'il puisse grandir, apprendre dans de bonnes conditions. Pour le parent ou « substitut » parental, l'accès au logement constitue donc un enjeu d'éducation majeur.

Pour les enfants et les jeunes, les impacts sont multiples: insécurité, situations familiales explosives, problèmes de scolarité, troubles du comportement, problèmes de santé, prédominance du monde de la rue à l'adolescence, insertion retardée dans la vie socio-professionnelle, etc.

La question du logement est aujourd'hui bousculée par l'air du temps et les mutations sociétales : familles recomposées, monoparentales, placements en institution, populations SDF, situation des MENA... La question du logement est plurielle, multiforme.

Les trois principaux constats en matière d'accès au logement à Itinéraires sont :

- Le manque d'accès au logement
- Les logements de plus en plus chers
- Les logements précaires : espace restreint (manque de place), insalubrité, manque de confort ...

Sources

Lors des entretiens individuels, plusieurs travailleurs sociaux ont été confrontés à des demandes de logements qui impactent la scolarité, la santé, l'intégration des jeunes, etc.

Quantification

Les difficultés liées au logement n'ont pas été quantifiées auprès du public de l'AMO. Les caractéristiques du logement à Saint-Gilles contextualisent cependant les difficultés qui ont été rencontrées par notre public.

- Peu de logements sociaux (4,6 % contre 7,8 moyenne régionale). C'est presque deux fois moins !
- Appartements exigus : 66,1 m² contre 74,4 m² pour la moyenne régionale.
- Essentiellement locatifs (+ 15 % moyenne régionale). Indicateur potentiel de ressources financières
- Bâti vieillissant (plus de logements dégradés, insalubres ou mal équipés)
- Très dense (urbanisation +++): problèmes liés à la promiscuité, au bruit, etc.

Qualification

Trois types de difficultés sont observés en matière de logement pour les enfants, les jeunes et leur famille.

ceux qui sont sans logement et qui sont en demande d'un logement adapté à leur situation (financière, géographique, familiale ...) C'est alors un problème d'accès qui se pose.

Ceux qui ont un logement insalubre et/ou trop exigü, et qui sont en attente d'autre chose. C'est alors le problème de la mobilité qui se pose, en fonction de l'évolution de la vie familiale, du parcours de vie. Une maman en suivi individuel vit seule avec ses enfants : le logement trop exigü ne permet pas à ceux-ci de faire leur devoir dans le calme. Il est inadapté à la situation.

Les familles en difficultés financières ne peuvent suivre l'inflation des loyers induite par la gentrification. Une jeune fille isolée que nous avons aidée dormait depuis plusieurs jours dans la rue. Elle ne savait pas où aller ,n'avait pas les moyens pour se trouver un toit.

Identification

L'accès au logement est de plus en plus difficile pour tous : manque de logements et particulièrement de logements sociaux, pression de la demande, concurrence et sélection par les propriétaires (méfiance, discrimination par l'argent, racisme...), lourdeur administrative dans l'accès aux droits... Ces difficultés se répercutent plus encore sur les populations issues des classes sociales stigmatisées ou financièrement fragiles. Les familles monoparentales ainsi que les jeunes isolés sont plus directement touchés par les politiques de logement.

Contextualisation

Cette réflexion est partagée par d'autres travailleurs(euses) sociaux qui travaillent à différents projets tels que la campagne « Louer à tout prix ? » lancé par le groupe de concertation logement de la commune de Saint-Gilles.

Localisation

Le phénomène se généralise dans tout Saint-Gilles à cause de la gentrification massive de la commune.

Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

Actuellement -à l'image de ce qui régit de manière transversale notre système sociétal-, la question financière crée les inégalités face à la question du logement à savoir la « Loi du Marché ». Les loyers flambent, dans un « parc immobilier » de plus en plus marchandisé, objet des spéculations scandaleuses, à la vente comme à la location. Le fond est réduit à la forme, le besoin et le droit au logement à un bien monnayable de premier choix. Les prix s'envolent.

Le logement est un facteur clé du déterminisme social et à la précarité : premier pôle de consommation et d'endettement dans le portefeuille des ménages, indicateur pour des familles reléguées vers des habitats précaires, exigus, insalubres dans des quartiers

chancres repoussés toujours plus loin vers la périphérie du cœur vivant des villes. La question du logement, du mal-logement, voire du non-logement est à la fois la cause et la conséquence d'une précarité aux multiples facettes.

Le phénomène de gentrification entraîne une augmentation des loyers. Les familles n'arrivent plus à suivre l'augmentation des prix. Si le subside de la rénovation des façades ne s'accompagne pas de règles qui régulent les loyers ces familles sont obligées de déménager. Les familles en difficultés n'arrivent plus à suivre l'inflation. La mixité sociale disparaît.

Les politiques communales favorisent une partie aisée de la population au détriment des familles les plus précarisées par plusieurs actions. Exemple : Le remplacement d'une école communale professionnelle et de BAFA en alternance par une école générale. Cette configuration oblige les élèves en situation scolaire plus fragile à sortir de la commune pour répondre à leurs besoins scolaires. Tous vers le canal... La mixité sociale devient alors difficile.

Les primes à la revalorisation des façades participent à l'augmentation des loyers pour les personnes locataires. Les personnes vulnérables n'ont plus d'autre choix que de quitter la commune.

La non-individualisation des droits ne permet pas aux familles en difficulté de se rassembler pour partager et donc alléger les charges financières de la vie (machine à laver, voiture, espace commun, etc.).

La disparité des montants des loyers, avec une large tendance à la hausse, organise l'inégalité sociale et la ghettoïsation. Les disparités socio-économiques entre le « haut » et le « bas » de Saint-Gilles se marquent. Le portefeuille des populations face au logement réorganise l'entre-soi en séparant les zones d'habitat entre les riches et les pauvres. Les habitants les plus pauvres sont relégués vers les logements les moins chers à la location, qui sont aussi souvent les plus vieux ou les moins sains.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

Le logement est un droit fondamental inscrit dans l'article 26 de la Déclaration universelle des droits humains. Il doit être considéré comme un besoin de première nécessité. Il ne devrait donc en aucun cas être monnayable, négociable, influencé par le marché et dirigé par une élite.

L'individualisation des droits permettrait de cesser toute ingérence de la part de politique dans la vie privée. Plusieurs partis politiques vont dans ce sens, mais aucun accord n'a concrètement abouti. Pourtant, cette constatation fait partie de nos droits fondamentaux : « Il n'est pas normal, par exemple, qu'une allocation soit différente selon que l'on vit seul, en couple, en colocation ou dans d'autres modèles existants et à inventer. »

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

Les familles et les jeunes isolés ont des idées, des ressources pour diminuer leurs charges (locative, transport, etc.). La voiture partagée, la cohabitation, le partage des machines à laver, etc. sont des manières de s'en sortir. Itinéraires peut être un lieu de rencontre pour qui souhaiterait partager des biens indispensables qui touchent des besoins de première nécessité, difficiles à acquérir seul. Le bâton dans la roue de ce cercle vertueux vers l'entraide et la solidarité, c'est le politique et le juridique qui empêchent l'individualisation des droits. Par peur de perdre leur seul revenu minimum, les personnes en difficultés vivent un repli sur soi et sont dans l'impossibilité de s'en sortir. La question est aujourd'hui, plus que jamais, à renvoyer aux politiques.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

Nos questionnements portent aujourd'hui sur les stratégies politiques communales d'exclusion des personnes les plus défavorisées. L'analyse des chiffres et des politiques territoriales montre que la commune de Saint-Gilles ne respecte pas ses engagements

en matière d'offre de logements sociaux. L'objectif de 15 % de logements sociaux dans chaque commune pour 2020 est loin d'être atteint par la commune de Saint-Gilles avec ses 4,33 %. Elle fait partie du top 3 des communes avec le taux le plus faible d'habitation à destination sociale de la région bruxelloise.

Nous nous questionnons sur les efforts fournis par la commune afin de favoriser une mixité sociale. Le paysage immobilier n'offre aucun terrain public constructible.

Les amendes pour non-respect d'un pourcentage légal de logements sociaux sur la commune ne sont pas mises en application ou ne sont pas assez élevées pour inciter à un changement des politiques. Le durcissement de ces amendes, comme en Wallonie, aurait-il un impact positif ?

La proposition d'octroyer une compensation financière aux communes qui créent des logements sociaux n'a pas encore prouvé son efficacité.

Saint-Gilles fait partie des communes réticentes à l'augmentation des logements sociaux en menant une politique qui favorise l'embellissement des façades en faisant mine d'ignorer l'impact sur les familles les plus vulnérables. (Augmentation des loyers).

Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs

Un changement politique s'impose face à la spéculation immobilière. Le prix à la vente devrait s'établir sur base de critères objectifs et directement liés au coût de la vie. Fiscalité allégée pour les propriétaires.

Faciliter la collocation pour permettre aux familles ou aux personnes isolées de vivre ensemble afin que le logement ne soit plus une pression financière supplémentaire, mais un tremplin et un facteur d'émancipation. Il faut, à cette fin, interpeller le politique pour qu'il garantisse une individualisation des droits : Plusieurs personnes doivent pouvoir se domicilier à la même adresse, sans perdre leurs allocations et aides financières de base. Cela doit se faire par le biais de politiques d'encouragement via des aménagements juridiques et une incitation auprès des propriétaires.

On pourrait rédiger une note et organiser un débat à ce sujet à Itinéraires à destination des partis politiques afin de promouvoir l'individualisation des droits sociaux.

Réguler les loyers sur Saint-Gilles pour éviter les effets pervers des politiques d'aménagement du territoire. Les aménagements du territoire rendent le quartier attractif et mènent à une augmentation des prix des habitations/loyers en excluant les plus démunis qui quittent la commune ou se retrouvent dans des logements précaires.

Présentation de l'action ou des actions

Nos réflexions sur le droit au logement pour tous sont encore à leur début. Nous avons aujourd'hui des pistes d'actions concrètes à mener pour lutter contre les politiques de logements actuelles à Saint-Gilles et plus largement à Bruxelles.

Il paraît indispensable de s'intéresser au logement comme une facette importante de la vie de l'enfant, du jeune et de sa famille. Le logement devient inaccessible aux personnes les plus précarisées sur la commune de Saint-Gilles. Les politiques urbanistiques s'ajoutent aux politiques scolaires induisant le rejet des personnes fragilisées. Il est impératif d'interpeler le politique communal sur le fait qu'il ne respecte pas ses engagements de mixité sociale par le biais du logement. De plus, il ne respecte pas l'engagement communal à proposer une offre de 15 % de logements sociaux. Une pression doit être maintenue à ce niveau. Les familles qui tentent de créer des systèmes qui leur permettent de rester dans la commune, telle que la cohabitation, se voient mettre des bâtons administratifs et juridiques dans les roues. L'individualisation des droits est alors une solution que les politiques doivent adopter.

2) La précarité infantile

Décrire le phénomène

Constat

Les chemins de la précarité sont souvent sinueux. Histoires familiales et accidents de la vie interagissent. Les enfants issus de familles vulnérables commencent leur parcours avec plus d'embuches que les autres. Comment s'en sortir ?

Rappelons tout d'abord ce qu'est la précarité par une définition complète : « absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs **responsabilités élémentaires** et de **jouir de leurs droits fondamentaux**. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte **plusieurs domaines de l'existence**, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de **reconquérir ses droits** et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible »¹.

La prospérité et le bien-être des enfants sont en grande partie dépendants du contexte (familial) dans lequel ils grandissent.

La précarité infantile est donc la précarité qui touche directement ou indirectement l'enfant dans les différents domaines de son existence (alimentation, éducation, logement, soin, etc.) Ces différents domaines touchent l'enfant dès la naissance au niveau de son développement psychomoteur et relationnel. Les enfants issus de familles défavorisées ont généralement moins accès à ces différents domaines. Il en résulte que leurs droits sont bafoués sur des critères discriminants. Une fois multipliés, ces droits sont perdus et difficilement réappropriables.

¹ "Grande pauvreté et précarité économique et sociale" dans l'article "La montée des vulnérabilités" de Axelle Brodriez-Dolino, . Sciences Humaines : Les nouveaux visages de la précarité, Février 2017, France.

Sources

Diverses sources se recoupent pour aborder la précarité infantile à Saint-Gilles. Le projet pilote GAPPI : Groupe d'Action et de la Prévention de la Pauvreté infantile à Saint-Gilles s'est développé à l'initiative de la Coordination de l'Action Sociale du CPAS de Saint-Gilles. Les travailleuses d'Itinéraires AMO se sont interrogées aussi sur les besoins de familles vulnérables avec des enfants de 0 à 3 ans. Les demandes de ces familles ne font que s'accroître. Le manifeste « Pauvreté et école : quelles priorités ? Souligne aussi la corrélation entre les deux.

Quantification

À Bruxelles, 33,7 % des enfants entre 0 et 15 ans grandissent dans un ménage qui vit en dessous du seuil de pauvreté (Source EU-SILEC-DGSIE).

Au 1er janvier 2015, Saint-Gilles compte 2 223 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 4,4 % de la population totale (un pourcentage proche de celui de la Région bruxelloise). Le nombre d'enfants de cette tranche d'âge a augmenté de 12 % entre 2005 et 2015 dans cette commune, soit deux fois moins rapidement qu'à l'échelle de la Région (+25 %).

Le taux de couverture de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est bas à Saint-Gilles, avec moins d'une place pour quatre enfants (de cet âge) au 31 décembre 2014 contre une pour trois en Région bruxelloise.

En excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants (ex. crèches d'entreprises, milieux d'accueil réservés à certaines communautés nationales ou religieuses) et en considérant uniquement celles dont le tarif est variable selon le revenu des parents, le taux de couverture n'est plus que de 15 % à Saint-Gilles (contre 20 % en Région bruxelloise). Ainsi, on compte à peine plus d'une place accessible à tous et à tarif selon le revenu pour sept enfants à Saint-Gilles. (Sources IBSA, ONE, KIND and Gezin, SPF économie - Statistic Belgium dans IBSA Perspective Bruxelles 2016 zoom sur Saint-Gilles)

3-3 Offre d'accueil pour les moins de 3 ans et accessibilité, 31 décembre 2014		
	Saint-Gilles	Région bruxelloise
Offre de milieux d'accueil		
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	532	17.408
Nombre de places en milieu d'accueil familial	7	573
Nombre total de places en milieu d'accueil	539	17.981
Accessibilité de l'offre		
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	24,2	33,4
Nombre de places en milieu d'accueil (tarif selon le revenu et accessible à tous) pour 100 enfants de moins de 3 ans	15,4	19,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	63,6	70,8
Source : IBSA, ONE, Kind en Gezin, SPF Economie - Statistics Belgium		

Le manque d'espaces d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans est significatif à Saint-Gilles encore plus qu'au niveau de la Région de bruxelloise.

Qualification

À Itinéraires, plusieurs familles émargeant au RIS, vivant dans des logements exigus ne peuvent faire une activité avec leur bébé.

Elles n'ont pas les moyens de mettre leurs enfants dans des lieux d'accueil, ce qui faciliterait leur socialisation.

Leur logement ne permet pas non plus de bénéficier d'un espace sain et adapté pour leur bébé. Ces familles se replient sur elles-mêmes en s'excluant davantage du système : elles excluent la possibilité de voir leur bébé grandir dans un espace stimulant et de découvertes.

Socialement, découvrir l'autre, un autre milieu permet au tout petit de favoriser son développement afin de faciliter l'entrée en maternelle.

La revalorisation de la relation du parent au bébé dans une activité autre que « pratique et/ou de survie » semble indispensable. Le bébé ne doit pas être uniquement considéré comme un poids (financier, logistique). Un espace neutre et adapté peut faire office de « bulle d'oxygène » et créer un espace de rencontre, de jeu, de détente et de découverte avec leur bébé.

Identification

Les enfants de 0 à 3 ans constituent le principal public concerné et plus particulièrement ceux issus de milieux populaires et défavorisés. Cependant la précarité infantile est un problème qui s'étend jusqu'à la majorité.

Contextualisation

Cette réflexion est partagée avec d'autres travailleurs(euses) sociaux faisant partie de la coordination sociale du CPAS de Saint-Gilles. Nous travaillons en partenariat avec le GAPPI et les travailleurs de l'ONE.

Localisation

À Bruxelles (et plus particulièrement dans le croissant pauvre de la Région de Bruxelles-Capitale), Saint-Gilles se situe avec un revenu annuel moyen par habitant de 10.625 € pour une moyenne de 12.746 € dans les autres communes.

Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

Le manifeste pauvreté et école : quelle priorité ? souligne : « qu'il est plus facile de réduire les différences si l'on commence tôt, car la plupart des apprentissages sont facilités si une prise en charge adéquate se réalise dès le plus jeune âge. » La précarité infantile ne fera que se perpétuer et s'aggraver si elle n'est pas prise en charge dès la première année des enfants.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

Selon le rapport annuel 2015-2016 du DGDE:

« Le droit à l'accueil de la petite enfance signifie que chaque famille qui a fait une demande d'accueil, aussi une famille qui vit dans la pauvreté ou dans la précarité, peut

choisir un accueil adapté, de qualité, financièrement abordable et accessible. Seule une offre suffisante peut garantir ce droit. » (p.29)

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

L'AMO Itinéraires propose un lieu d'accueil pour des familles qui vivent dans la pauvreté ou la précarité. Cet accueil a été mis en place pour des enfants de 3 à 6 ans avec la psychomotricité et pour les jeunes de 6 à 18 ans avec l'escalade. Aujourd'hui, les travailleurs d'Itinéraires aimeraient répondre à la demande des familles vulnérables en offrant un service d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans et leur famille. L'espace de psychomotricité est déjà laissé à disposition à plusieurs familles ayant des enfants en bas âge. L'espace offert doit maintenant être équipé et adapté.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

Plusieurs initiatives sont en cours pour réduire les inégalités à l'école, et permettre de respecter les droits de l'enfant en matière scolaire, d'éducation, etc. Le travail est encore long..

Il est indispensable d'établir des priorités quant aux besoins et aux aspirations de ces familles ayant des enfants de 0 à 3 ans. Les premières années de vie sont des instants clés du développement social, relationnel et cognitif. Elles sont donc des enjeux primordiaux dont il faut se saisir au plus vite. Travailler à la lutte contre la pauvreté doit se faire dès la naissance et tout au long du parcours de l'enfant pour lui permettre, par la socialisation et l'éducation, de s'émanciper.

Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs

Le manifeste « pauvreté et école quelles priorités ? » rejoint le point de vue d'Itinéraires AMO en stipulant que les lieux d'accueil de la petite enfance, l'école maternelle et

primaire peuvent et doivent jouer un rôle moteur dans la lutte contre les inégalités sociales.

Offrir un espace de jeu et de rencontre pour les familles les plus vulnérables ayant des enfants de 0 à 3 ans permettrait de lutter contre la pauvreté de diverses manières.

Pour cela, il faut mettre en place **les moyens suffisants** afin de favoriser l'épanouissement de tous les enfants par l'intermédiaire de groupes d'aide en psychomotricité relationnelle. Par le jeu, nous pouvons toucher tous les enfants.

La psychomotricité est un outil qu'il faut promouvoir tant auprès des familles qu'au sein des écoles via le pacte d'Excellence afin de favoriser l'égalité des chances de tous les enfants.

Il est important de **faciliter l'accessibilité des séances** de psychomotricité relationnelle à Itinéraires. En aucun cas l'aspect financier ne peut être un frein à la participation d'un enfant. Trop souvent, ce type de séance est inaccessible financièrement, ce qui ne permet pas à certains enfants de pouvoir en bénéficier.

La psychomotricité relationnelle et des espaces d'accueil de ces enfants et de leurs familles permettent de **faciliter l'entrée en maternelle**.

3) La scolarité est un droit

Décrire le phénomène

Constat

« Des droits scolaires non respectés et un système scolaire inégalitaire. »

Le système scolaire actuel produit une ségrégation. Les écoles des riches et les écoles des pauvres. L'inégalité donne toujours rendez-vous à l'arbitraire. Nous sommes loin d'assurer l'égalité d'accès et de traitement à tous les jeunes et familles.

Croyez vous que l'on peut changer une culture par décret ? En tout cas une société qui a peur de sa propre jeunesse est une société sans avenir...

Sources

Une réflexion concertée et médiatisée politiquement.

Les informations nous sont relayées par les médias, les politiques, les enfants, les jeunes et les parents fréquentant l'AMO. Ces constats sont également partagés par d'autres professionnels du secteur de l'aide à la jeunesse. Les problèmes évoqués sont entre-autre : L'absentéisme des professeurs, le phénomène des élèves libres, les droits scolaires non respectés, etc.

Quantification

En Fédération Wallonie-Bruxelles beaucoup d'élèves redoublent. En moyenne un jeune sur deux double une année au cours de sa scolarité obligatoire. Selon l'Université de Liège, près de 60% des élèves sont déjà en retard en 6ème secondaire. 40% le sont déjà en 1ère secondaire et en 1ère primaire. Et enfin, un élève sur dix a redoublé ou a passé un an supplémentaire en maternelle avant l'école obligatoire.

Par rapport à l'absentéisme des professeurs dans l'enseignement secondaire, la ministre de l'enseignement, Marie-Martine Schyns nous donne un chiffre. Ainsi le nombre de jours d'absence des enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles a augmenté de 10% en 2 ans.

Qualification

Les Droits Scolaire non respectés. C'est l'un des constats qui continue à être présent dans la vie scolaire à travers des irrégularités qui ne font pas partie de la loi. Des écoles continuent à demander aux parents de mettre la main au portefeuille. Différentes justifications existent : frais de photocopies, de chauffage, paiements de voyages scolaires de manière anticipée. Encore, particulièrement au moment de l'inscription, les irrégularités sont bien présentes : exiger des parents de fournir le dossier scolaire, des certificats, le journal de classe, ou demander la présence de l'enfant pour que l'inscription soit concrétisée, tout ça est hors la loi !

Les Parents se plaignent... Au niveau des horaires, c'est toute la question de la conciliation de la vie professionnelle et familiale. Des parents qui courent derrière les enfants. Des horaires incompatibles qui poussent à trouver des arrangements qui ne sont parfois pas évidents pour les parents qui travaillent. De là, des parents, essentiellement des mamans d'ailleurs, sont contraints de travailler pour s'occuper des enfants durant ce temps extrascolaire.

Les élèves libres. Ils sont une bonne part de notre public et sont d'autant plus mis en valeur par le programme FSE contre le décrochage scolaire au sein de l'institut Pierre Paulus à Saint-Gilles. Ainsi fin Janvier 2017, on constate que 42 sont libres sur 140 élèves fréquentant l'enseignement en alternance du CEFA Pierre Paulus.

Identification

Les enfants et les jeunes de 2,5 à 18 ans constituent le principal public concerné. Ils sont issus de milieux populaires et défavorisés.

Contextualisation

Cette réflexion est partagée avec d'autres travailleur-euses dans différents projets auxquels Itinéraires participe, comme le groupe jeunesse de la Coordination d'Action Sociale, le Collectif des AMO en région Bruxelloise, le Projet Marguerite et médiateurs.

Localisation

Les écoles en région Bruxelloise.

Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

En ce qui concerne le manque de mixité dans les établissements scolaires, on pourrait pointer du doigt la **politique de filtre et de sélection** de profils d'élèves par certains, particulièrement au moment de l'inscription.

On peut également mettre en cause les exigences des écoles concernant certains frais scolaires demandés aux parents, frais qui sont parfois contraires aux droits scolaires en vigueur.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

La Mixité sociale. C'est là un des objectifs incontournables du décret Inscription (Fédération Wallonie Bruxelles). C'est-à-dire qu'il faut des écoles où des jeunes issus de milieux défavorisés vivent leur scolarité avec des jeunes issus au départ de milieux plus favorisés.

Le droit à l'éducation (obligation scolaire). L'égalité des droits implique que l'enfant qui est en difficulté a le droit d'être aidé. Il peut demander le soutien nécessaire pour éviter d'être en échec. L'enfant doit pouvoir développer, par son droit à l'instruction, toutes ses potentialités.

Articles 28 et 29 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) qui traitent de l'éducation et à l'article 19 qui traite de la maltraitance.

Article 28 traitant de l'éducation

1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances:

a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;

- b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin ;
- c) Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés ;
- d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles ;
- e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

2. Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant être humain et conformément à la présente Convention.

3. Les États parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignement modernes. À cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

Article 29 traitant des objectifs de l'éducation

1. Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

- a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
- b) Inculquer à l'enfant le respect des droits humains et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ;
- c) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;

- d) Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;
- e) Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

2. Aucune disposition du présent article ou de l'article 28 ne sera interprétée d'une manière qui porte atteinte à la liberté des personnes physiques ou morales de créer et de diriger des établissements d'enseignement, à condition que les principes énoncés au paragraphe 1 du présent article soient respectés et que l'éducation dispensée dans ces établissements soit conforme aux normes minimales que l'État aura prescrites.

Article 19 traitant de la protection contre les mauvais traitements

1. Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toutes formes de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toutes autres personnes à qui il est confié.
2. Ces mesures de protection comprendront, selon qu'il conviendra, des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention, et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

Le pacte d'excellence semble donner des pistes de résolution concernant certains problèmes comme le redoublement.

Certaines écoles se mobilisent pour favoriser la mixité.

Notre service est également engagé dans des projets visant à la diffusion des droits scolaires tel le projet Marguerite et un programme du FSE pour la lutte contre le décrochage scolaire.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

Nous sommes loin d'assurer l'égalité d'accès et de traitement à tous les jeunes et les familles. **Croyez-vous qu'on puisse changer une culture scolaire et des pratiques ancrées « simplement » par voie de décret ?**

Réfléchir à une école pour tous pour faire une place privilégiée à la mixité sociale, c'est un véritable travail collectif, pour tous les acteurs de terrain.

Promouvoir la mixité sociale c'est donc vouloir en finir avec cette logique de fracture et d'inégalités. Vouloir cela, c'est aussi contribuer à réduire avec force l'échec scolaire, qui, comme tout le monde le sait, se paie chez nous d'un prix exorbitant.

L'immigration a contribué au rajeunissement de Bruxelles, faisant de cette ville la région la plus jeune de Belgique. Donc une population jeune et diversifiée.

Saint-Gilles est également une commune en pleine gentrification, population aisée et défavorisée se côtoient de moins en moins. Cela peut donc participer à la politique de ségrégation dont font preuve certaines écoles.

Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs

Renforcer la **Mixité Sociale** pour lutter contre les inégalités, en particulier vis à vis des élèves de milieux défavorisés et issus de l'immigration. La mixité permet de tirer tout le monde vers le haut, le développement d'une politique de mixité nous semble important et cela doit commencer dès la maternelle.

Cependant un décret ne suffit pas car l'application passe par la conviction de tout le secteur socio-éducatif. Pour faire face aux discriminations subies par de nombreux élèves, le décret Inscription (contenant les dispositions relatives aux inscriptions en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire) entend répondre plus particulièrement à trois objectifs : organiser le processus d'inscription de manière à

limiter la tension entre les places disponibles dans certains établissements et l'importance de la demande les concernant ; assurer l'égalité d'accès à l'ensemble des établissements et l'égalité de traitement dans le processus d'inscription ; promouvoir la mixité sociale, culturelle et académique et lutter contre les mécanismes de relégation. Toutefois, en pratique, de nombreux freins subsistent. Le non-respect des droits scolaires des jeunes constaté, particulièrement dans des familles défavorisées, démontre l'importance d'un travail de sensibilisation et d'information.

Pourquoi ne pas appliquer la mixité sociale comme une politique de prévention générale, comme un concept fondateur de toute école ?

Avec les enseignants comme principaux partenaires pour que la ville de Bruxelles devienne une vraie école.

D'un autre côté Itinéraires continue à promouvoir la mixité sociale. La participation dans différents projets, c'est vouloir contribuer à cette lutte contre toute logique de fracture et d'inégalités.

Présentation de l'action ou des actions

Le projet Marguerite constitue une première en Communauté française. En phase avec le Décret Inscription mis en place par la Communauté française, Infor Jeunes Laeken et le collectif Marguerite, en collaboration avec une vingtaine de partenaires – dont le Délégué Général aux Droits de l'Enfant et la Ligue des Droits humains, et de nombreuses AMO – a donc conçu et opérationnalisé un **projet de sensibilisation et d'information aux enjeux du décret**, projet mis en œuvre depuis les premières applications de celui-ci. Le décret met en place pour la première fois en Communauté Française un dispositif de régulation allant dans le sens d'une volonté de plus d'égalité, ce qui contraste singulièrement avec les pratiques discriminatoires rencontrées au jour le jour par Infor Jeunes Laeken.

En effet, travaillant en milieu populaire, auprès d'un public majoritairement issu de l'immigration, Itinéraires AMO et toutes les associations qui font partie du projet autour du collectif- Marguerite ont une solide connaissance de terrain en matière d'exclusion et de discrimination, notamment sur le plan scolaire. Armés de cette expérience avec les

jeunes et leurs familles, nous ne pouvons que soutenir des mesures qui tendent à plus de justice sociale.

Nous sommes ainsi devenus acteurs de l'information et de la sensibilisation en faveur des décrets Inscriptions successifs (Arena, Dupont, Simonet). La motivation première du projet repose sur le fait que l'« **on ne peut changer une société par décret** » : c'est-à-dire qu'il faut aussi l'adhésion d'une proportion significative des acteurs. L'adhésion des acteurs sociaux suppose un travail et une intervention sur les mentalités et les représentations individuelles et collectives : c'est aussi là l'enjeu de notre projet !

Notre projet vise l'émergence d'une **école de la réussite** (alors que notre système scolaire est englué dans une mécanique de sélection sociale). Pour ce faire, il s'appuie sur les valeurs que sont, entre autres, la mixité sociale et l'égalité. Ces valeurs sont les objectifs fondamentaux du Décret Inscriptions autour duquel s'articule le Projet-Marguerite.

Comment ? En continuant à développer **l'information et la sensibilisation** auprès des jeunes et de leurs familles, notamment via le dispositif du bus du DGDE et à l'intérieur de notre AMO à travers un travail d'information, et d'autre part en sensibilisant également des adultes relais (animateurs, médiateurs, enseignants...), qui eux-mêmes deviennent des agents de sensibilisation et de diffusion de l'information.

Le bus du Délégué général aux Droits de l'Enfant constitue toujours l'épine dorsale du projet, car il est essentiel qu'il s'inscrive dans l'espace public, pour des raisons de rayonnement, de visibilité, et pour que de ce fait, il ait une véritable portée citoyenne et politique. Cependant, **les animations et actions** menées en décentralisation par les partenaires constituent une action d'ampleur à côté des informations et sensibilisations menées avec le bus sur les marchés.

4) La parole des jeunes

Décrire le phénomène

Constat

La communication pour et avec les jeunes est un facteur d'émancipation. Le fait de prendre la parole, de donner un avis, d'être pris en considération participe à la construction d'un individu responsable et autonome.

Les jeunes n'ont pas souvent l'occasion de prendre la parole dans une démarche citoyenne et nous constatons surtout que l'on ne leur demande que rarement leur avis. Ils sont vus comme des consommateurs et non comme des acteurs.

Comment s'intéresser aux besoins et aspirations des jeunes sans pour autant les impliquer et les inviter à être proactifs ? À l'heure où la communication est de plus en plus rapide, de plus en plus accessible, les jeunes ont difficile à se forger une opinion construite et éclairée et à prendre la parole pour revendiquer leurs droits.

Trop peu d'espaces permettent aux jeunes de prendre leurs responsabilités, de s'émanciper en exprimant leurs idées, leurs opinions ou revendications.

Le second constat est le manque de considération de cette parole. Lorsque les jeunes donnent leurs avis, ils sont déçus parce qu'ils ne comprennent pas le système, les processus lents des changements. Il manque une 'information et une 'éducation à la vie politique.

Sources

Ce phénomène a été constaté sur base de plusieurs sources :

- Via une action menée auprès du public d'Itinéraires qui consistait à demander aux jeunes de donner leur avis sur différents thèmes. Cette action fut réalisée en partenariat avec la plateforme jeunesse de Saint-Gilles.
- Via des suivis individuels avec des jeunes et leur famille.

Quantification

Nous n'avons pas eu la possibilité de quantifier le phénomène. L'initiative autour des post-its a néanmoins montré que la plupart des jeunes avaient envie de s'impliquer dans des projets et dans leur vie, sans pour autant se sentir légitimes pour le faire.

Qualification

Par exemple, nous accompagnons une mère, son fils de 17 ans et ces amis. Ces jeunes se sont construits dans un parcours - aide à la jeunesse. La plupart se retrouvent en décrochage scolaire, élève libre avec pour seul lieu de fréquentation : la rue. Cette maman entend et nous raconte leur désir de s'exprimer, de revendiquer le droit à un espace.

Elle s'est engagée auprès de ces jeunes pour tenter de les aider. Elle souhaite créer un espace accueillant pour qu'ils arrivent à établir des liens pour se sentir en sécurité et prendre la parole.

Identification

Ce constat touche tous les jeunes de 12 à 25 ans, particulièrement ceux qui ne sont pas en lien avec des adultes ou des projets porteurs. Il s'agit surtout de jeunes en décrochage scolaire, ceux qui n'ont pas confiance en l'adulte, qui se retrouvent dans la rue et qui ne connaissent pas les initiatives qui les aideraient à s'exprimer.

Contextualisation

Différentes personnes et services sont concernés par ce phénomène : Itinéraires en travaillant à l'élaboration de projet pour redonner la parole aux jeunes en partenariat avec différents acteurs publics et associatifs, dans le projet-pilote « Vers une politique locale de jeunesse plus participative ». La commune de Saint-Gilles, le CEMO, la médiation scolaire de Saint-Gilles, Toestand ASBL, la concertation de parents et la maison des jeunes le Bazar sont également concernés et ont un rôle à jouer. L'ASBL Article 27 est une piste de réflexion qui met en place des outils pour récolter la parole des jeunes autour d'ateliers culturels.

Localisation

Nous avons constaté cela dans la commune de Saint-Gilles, aux alentours d'Itinéraires et du square Jacques Franck. Mais nous supposons que ce constat s'étend aux jeunes de tout Bruxelles et ne dépend pas particulièrement de certaines zones.

Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

L'école, ne met pas assez en avant le fait que les jeunes soient des acteurs responsables de leur vie qui ont des droits et des devoirs envers eux-mêmes, les autres et leur environnement. Ils n'ont pas la possibilité de se positionner comme des **acteurs locaux** de terrains.

Nous constatons un manque **d'accompagnement à la citoyenneté** qui renforce les inégalités. C'est le public le plus fragilisé qui est alors le premier touché.

Pour les jeunes les plus en « désinsertion », **la police** représente un rapport de force inégalitaire qui ne leur permet pas d'entrer en dialogue. Ils vivent la présence policière comme une persécution plutôt que comme une protection.

Ils n'ont **pas d'espaces de parole** où ils seraient susceptibles d'être entendus et soutenus lorsque l'école, la famille, l'entourage ne leur offrent pas une compréhension de leur réalité.

Il y a également un **manque d'intérêt du politique** pour ces jeunes fragilisés en témoigne le budget de la fédération Wallonie Bruxelles de l'Aide à la jeunesse. Les jeunes ont peu confiance dans le monde politique.

Pour les jeunes plus fragiles, les maisons de jeunes et AMO ou milieu associatif de manière générale, ne sont pas des lieux où ils se sentent à l'aise et légitime de venir prendre place.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

L'article 27 de la Déclaration universelle des Droits humain : « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. » Ce droit comprend implicitement que les jeunes ont également le droit de prendre part à la vie de la communauté. Comment prendre part à cette vie lorsque trop peu de moyens sont mis en place pour qu'ils puissent prendre la parole ? Communiquer est un droit et un devoir pour chacun de nous. Il permet de confronter et de partager des idées, et de participer de manière responsable à la vie en société. Chez les jeunes, la parole est trop rarement prise lorsqu'elle n'est pas donnée. Notre système éducatif ne nous apprend pas le droit de s'exprimer et de prendre part à la vie collective.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

Les partenariats entre associations comme l'initiative du projet - Pilote « Pour une jeunesse plus participative à Saint-Gilles ».

Mais aussi la collaboration dans les quartiers entre les jeunes, le voisinage, les familles, les contacts de quartier.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

Comment toucher des jeunes qui ne viennent pas à Itinéraires ni au Bazar et qui sont en demande d'accompagnement sans arriver à franchir les portes du milieu associatif ?

Notre première hypothèse est qu'il y a trop de jeunes et pas assez d'espace. Pour les jeunes fragilisés, les maisons de jeunes sont des espaces trop formalisés avec des horaires qui ne correspondent pas à la réalité de leurs horaires. Par exemple, une maison de jeunes qui ferme ses portes à 17 h renvoie les jeunes dans la rue pour le reste de la soirée/nuit.

Au-delà d'un espace, ces jeunes ont besoin d'aide et de suivi par une multitude d'acteurs sans pour autant se sentir déresponsabilisés. Un réel projet autour de l'autonomisation de ces jeunes tant dans leur démarche professionnelle, de logement, de santé, scolaire, etc. doit être mis en place. Il faut un espace d'écoute, mais pas seulement... Il faut que les acteurs sociaux s'adressent à ces jeunes via le travail de rue afin de leur redonner/donner la parole et comprendre leurs besoins.

La mission des travailleurs sociaux de rue devrait consister à mettre les jeunes en projet pour eux-mêmes, dans des logiques de coopération avec des organismes existants.

Nous faisons l'hypothèse qu'écouter les jeunes nous donnera déjà beaucoup de pistes pour répondre à leurs difficultés. Nous pensons qu'il faut les accompagner dans leurs projets et réflexions plutôt que de les infantiliser. Seul l'apprentissage de cette responsabilisation leur permettra de se sentir engagés et actifs dans des projets qu'ils porteraient.

Nous pensons qu'il faut aller vers eux. Le fait qu'ils ne s'expriment pas n'est pas tant qu'ils n'ont rien à dire, mais plutôt le fait qu'ils n'ont pas l'habitude d'utiliser **la parole comme outil émancipateur**.

Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs

Faire preuve de pédagogie, pour leur faire comprendre les règles de la vie sociale, le fondement de notre intervention pour renouer le dialogue. Que ce soit à l'école ou dans le milieu associatif, il est opportun d'éduquer les jeunes à comprendre le système dans lequel ils vivent. Développer leur intérêt sur leur droit et leur devoir s'inscrit dans une logique d'émancipation.

Les jeunes ont **besoin d'explications et d'éducation à la vie politique et sociale**. Ils sont souvent dans une logique de désinstitutionnalisation.

La **création d'un espace**, d'un local pour que les jeunes désœuvrés puissent quitter la rue et construire un espace où ils se sentent sécurisés pour développer des projets : un espace pour les jeunes sortant d'IPPJ par exemple, en dehors du système scolaire, du

système familial qu'ils peuvent s'approprier en sécurité. L'objectif serait d'accompagner les jeunes pour construire avec eux des interpellations.

L'organisation de **rencontres entre des jeunes et des politiques** au sein de l'AMO, afin de leur apprendre à s'exprimer et stimuler le politique à entendre ce que la jeunesse a à dire.

Présentation de l'action

Le 8 mars, une rencontre entre l'échevin Said Arhuil et des jeunes sera organisée. Nous les avons mobilisés à Itinéraires, parce qu'ils souhaitaient formuler des demandes.

Itinéraires a déjà procédé à une campagne appelée « donne ton avis, colle un post-it ». **L'objectif était de donner /redonner la parole aux jeunes afin de connaître leur avis sur différents thèmes et de les responsabiliser en termes de communication.**

Nous souhaitons leur rappeler que la parole est un pouvoir à saisir pour se construire. 12 thèmes ont été disposés sur les murs avec une fiche explicative ainsi qu'un espace pour remplir des post-its. Les thèmes choisis par la plateforme- jeunesse de Saint-Gilles pour récolter la parole des jeunes étaient : L'administration, l'associatif, la culture/les loisirs/le sport, l'espace public, l'emploi/la formation/l'entrée dans la vie professionnelle, le logement, la migration, la mobilité, la politique jeunesse, la santé, la scolarité, et la transition/majorité. Les travailleurs sociaux ont amené les jeunes fréquentant le service à exprimer leurs envies, idées pour l'amélioration de la vie de la jeunesse bruxelloise.

Nous avons décidé de fonctionner avec 3 couleurs de post-it pour aider les jeunes à participer : jaune pour « ce qui me plaît », bleu pour « ce qu'il me manque », rose pour une « critique constructive ». C'est la forme que nous avons choisi pour toucher les jeunes directement et les aider à exprimer leurs idées

Évaluer l'action

Plusieurs éléments sont à retenir suite à cette action post-it.

- Il faut une **communication dynamique** pour que les jeunes donnent leur avis sur les thèmes proposés. Parfois, il a fallu légitimer leur parole, pour que cela suscite un intérêt.
- Les thèmes décrits plus haut ont plus ou moins permis aux jeunes de s'exprimer.

Certains **thèmes étaient trop larges**, les jeunes n'avaient **pas assez de connaissance** (comme l'administration ou la migration). Nous n'avons donc pu obtenir de réels avis construits.

- Les thèmes comme la scolarité et le sport / la culture ont fait émerger davantage d'idées : les jeunes avaient une idée claire de ce qu'ils souhaitaient.
- Les jeunes avaient parfois difficile à **exprimer par écrit ou oralement leur pensée**. L'action des travailleurs sociaux fut cruciale dans l'échange pour faire ressortir les opinions, les idées.
- Le système de post-its ne permet pas d'approfondir des idées, et reste très vague en termes d'interprétation.
- Ce système ne permet pas de communiquer et de récolter la parole des jeunes qui ne fréquentent pas notre service : or il serait tout à fait pertinent de leur donner la parole et de les entendre eux aussi.

5) Un manque d'éducation à la sexualité

Décrire le phénomène

Constat

Au vu de nos divers suivis individuels, nous constatons que de nombreux jeunes sont mal ou pas informés sur la sexualité, cette dernière souvent considérée comme taboue et parfois sale. Il semble y avoir peu de dialogue entre jeunes autour du plaisir, des moyens de contraception ou encore du droit à disposer de son propre corps.

Après quelques recherches, nous constatons que L'EVRAS (Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle) est encore peu ou pas présente dans certains établissements : L'EVRAS est avant tout une éducation à la vie dans ses multiples dimensions (affective, émotionnelle, relationnelle, sociale, culturelle, biologique, sexuelle...). Elle vise à éduquer l'enfant ou le jeune, tant sur le plan de son développement relationnel que de son épanouissement personnel, ainsi que sur tout ce qui favorise le vivre ensemble et un climat scolaire serein.

Sources

Dans le cadre du Projet FSE, nous sommes régulièrement en relation avec les jeunes de l'école Pierre Paulus via suivis individuels et participons à divers événements dont par exemple **la Journée Prévention Sida**. Lors de cette journée, nous avons été frappés de constater à quel point les jeunes semblaient mal à l'aise et même emprunts d'une certaine agressivité vis-à-vis de la thématique de la journée (préservatif, homosexualité, dépistage,...).

Par ailleurs, quelques adolescentes, dans le cadre de leur suivi en aide individuelle, étaient en demande de tests de grossesse et/ou IVG. Lors de ces accompagnements, nous avons réalisé à quel point ces jeunes filles étaient peu informées quant à leur anatomie, leurs droits mais également leur sexualité. Nous avons pu entendre des remarques telles que : l'avortement rend stérile, la pilule protège contre les IST ou des questionnements autour de leurs propres corps : où se situe le vagin ? Est-ce normal de ne pas avoir les seins symétriques ? C'est quoi le sperme ?

Quantification

Quatre de nos suivis (environ 10 % du total pour le projet FSE à Itinéraires) sont en lien avec des problématiques sexuelles, des suivis au Planning Familial et/ou des questionnements autour de la sexualité. Il s'agit uniquement de demandes spontanées étant donné que nous agissons en fonction de la volonté des jeunes. Mais alors, qu'en est-il de ces jeunes qui n'osent pas franchir la porte de notre service ?

Lorsque nous demandons à l'assistante sociale de la Famille Heureuse, Planning familial de Saint-Gilles, la travailleuse nous répond qu'environ 300 avortements sont pratiqués par an. Pour le Planning familial Plan F à 1000 Bruxelles : 900 avortements par an.

Si l'on additionne le total de pratique d'IVG pour ces deux plannings, nous arrivons à 1200 IVG réalisées en un an pour seulement deux plannings sur la vingtaine de Plannings bruxellois.

C'est pourtant la première fois que ce type de demande remonte jusqu'à notre AMO malgré un pourcentage de pratique d'IVG n'ayant pas énormément évolué ces dernières années. Il n'y a pas de remboursement total ou partiel par l'INAMI à l'étranger. Or, certains pays autorisent la pratique d'une IVG après la 12^e semaine de grossesse (Royaume-Uni, Pays-Bas...).

Mais avant tout, selon nous, il est nécessaire de garantir une éducation à la sexualité pour tous les jeunes et un accès libre et gratuit à la contraception. Or, comment comprendre la notion de contraceptif sans même réaliser où se situe le vagin ?

La Fédération des Centres de Planning Familial Socialistes porte des revendications fortes en matière d'EVRAS : ils revendiquent l'intégration de l'EVRAS par toutes les écoles.

L'année 2013 fut un tournant en matière d'EVRAS. Dix points d'appui à la généralisation de l'EVRAS sont créés en Belgique (dont un à Bruxelles). Les points d'appui réalisent un état des lieux régulier des actions mises en place par les différents PO.

Après nous être renseignés auprès de la Fédération laïque des Centres de Plannings, nous apprenons que 190 établissements scolaires de Bruxelles Capitale proposent des

animations EVRAS organisées par les PF sur Bruxelles : 190 établissements sur Bruxelles Capitale.

Pour l'année scolaire 2015-2016, à Saint-Gilles, 70 % des établissements scolaires organisent des animations EVRAS. 60 % pour Auderghem. À Ixelles, la moitié des établissements scolaires c'est-à-dire 50 % proposent de l'EVRAS et 1000 Bruxelles se retrouve en bas de la liste avec 30 % des écoles organisant ce type d'animations.

Qualification

Les situations concrètes rencontrées au sein de notre Service sont des jeunes filles 16 ans à 18 ans. Pour une grande majorité d'entre elles, la première demande n'était absolument pas en lien avec une thématique sexuelle. Après quelques mois de suivi, ces jeunes se sont confiées aux travailleurs de notre AMO. Ce sont des jeunes filles peu soutenues par leurs parents et pour la moitié d'entre elles en processus d'autonomisation par rapport à leurs familles.

Nous pouvons donner l'exemple d'une jeune fille. Celle-ci est enceinte pour la troisième fois consécutive et souhaite à nouveau avorter. Cette jeune fille est dans une situation socio-économique extrêmement précaire et en couple depuis à peine 2 mois. Durant cet accompagnement, nous réalisons qu'elle ne connaît pas ou peu son corps. Elle nous demande où se situe son vagin, elle s'interroge sur différentes pratiques sexuelles comme la fellation, elle a peur d'explorer son propre corps... Lors de sa scolarité, elle a pu participer à plusieurs animations EVRAS plus précisément à trois reprises.... S'est-elle sentie réellement concernée par les animations ? A-t-elle suivi ce qui se disait ? Comment est-il possible de ne pas connaître son corps après autant d'animations ?

Identification

Les demandes proviennent uniquement de jeunes filles (potentiellement lié au fait que la travailleuse sociale est une femme ?) entre 16 et 20 ans issues de milieux populaires et défavorisés. Orthodoxe, musulmane, catholique... ces jeunes filles en demande sont toutes croyantes.

Contextualisation

Il s'agit d'une constatation de la part d'Itinéraires AMO dans le cadre du projet FSE au sein de l'Institut Pierre Paulus.

Localisation

Institut d'enseignement technique et professionnel Pierre Paulus à Saint-Gilles.

Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

Une des causes pourrait être la peur. Probablement qu'un trop grand nombre de travailleurs sociaux craignent d'aborder les questions de sexualité avec les jeunes. En général, ils préfèrent renvoyer les questions du jeune à d'autres services considérés comme plus compétents : les plannings les ont prises en charge par des « sexophobes ». Il entend par là des individus n'aimant pas le sexe et ne prenant pas la peine de connaître leur propre corps. Comment un jeune en plein questionnement peut-il s'épanouir dans sa sexualité face à un professionnel percevant le sexe davantage comme un devoir conjugal, par exemple ?

Une autre cause peut être éventuellement **les animations EVRAS**. Bien entendu nous souhaitons avant tout insister sur le fait que des animations comme celles organisées par l'EVRAS ont clairement le mérite d'exister et nous paraissent extrêmement intéressantes. Cela étant, il nous semble essentiel de mettre ce type de formation en perspective du public. Qu'en est-il du point de vue du jeune ? Se sent-il réellement sensibilisé par la question de la sexualité telle qu'elle est présentée par l'EVRAS ? La formation de base à l'EVRAS consiste en 4-5 jours de formation aux animations et « permettent d'acquérir des connaissances pluridisciplinaires en matière de sexualité ». Aucun prérequis n'est nécessaire. Cela est-il suffisant pour réellement former des professionnels à la sexualité et à tous ses enjeux ? Ou peut-être que tout professionnel du service d'aide à la jeunesse devrait se former dans le domaine de la sexualité afin de ne pas se sentir dépourvu face aux questions des bénéficiaires ?

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

Les droits auxquels nous faisons allusion ici sont les droits à l'éducation, les droits d'accès à l'information, mais également la possibilité de s'émanciper et ainsi de se développer personnellement.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

L'EVRAS est selon nous une « bonne pratique » que l'on observe dans notre environnement. Dans le cadre de notre projet FSE, nous participions aux réunions EVRAS de l'Institut Pierre Paulus et il est vrai qu'étant donné le climat au sein de l'établissement (en cours de fermeture), organiser des animations fut compliqué durant l'année scolaire 2015-2016. Il est important que les services de première ligne réalisent l'importance des structures qui promeuvent l'éducation à la sexualité.

Lors de nos suivis d'aide individuelle, ce sont les jeunes filles qui sont nos ressources pour alimenter la question de la sexualité, elles nous permettent de réaliser les véritables questions qui taraudent les jeunes d'aujourd'hui et à quelles problématiques ils/elles sont confrontés.

Il est très important que des espaces moins « connotés sexuellement » soient disponibles pour les jeunes afin que leur parole se libère. L'AMO peut être perçue comme un « service tremplin » à la parole des jeunes autour de la sexualité.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

Selon nous, il serait pertinent de rendre obligatoire l'éducation à la sexualité dans les écoles et pour tous. La thématique a toute sa place au sein du cursus scolaire et elle s'adapterait en fonction des classes concernées. De cette façon, nous éviterions par exemple la censure possible de la part de la Direction dans certains établissements.

Apport de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données de contexte)

Si l'on élargit un peu notre point de vue et essayons de réfléchir plus largement qu'uniquement l'école fondamentale et secondaire, nous constatons que dans l'enseignement universitaire, les faits sont les mêmes. Certains de nos travailleurs ont fait leurs études à l'Université Libre de Bruxelles et ont pu constater que la sexualité est un sujet très rarement abordé. Le programme de cours de la Faculté de Psychologie par exemple n'aborde que très peu la sexualité en tant que telle sauf peut-être d'un point de vue psychanalytique ce qui est certes intéressant, mais peu utile lorsque l'on parle d'éducation des jeunes à la sexualité. Si l'on veut se sentir à son aise et réellement pouvoir jongler avec les différentes notions entourant la vie relationnelle et sexuelle, il est quasi primordial de se former davantage par exemple avec une formation continue à la sexologie clinique ou encore une formation courte de type EVRAS.

Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs

Nos hypothèses d'intervention sont donc une formation plus spécifique pour les travailleurs sociaux, une réorganisation du cursus scolaire pour les jeunes et enfin, repenser les contenus EVRAS pour sensibiliser davantage le public des adolescents.

De plus, notre AMO est en pleine réactualisation de la « Malette Genre » qui est une boîte à jeux qui permet d'aborder avec les enfants et les jeunes les questions de genre, égalité homme/femme, homophobie et hypersexualisation. Ces différentes thématiques font justement partie selon nous du socle de base de l'éducation sexuelle.

Enfin, permettre à d'autres associations qu'EVRAS d'atteindre les écoles plus facilement serait enrichissant pour les adolescents.

Présentation de l'action

Parler de la sexualité dans ce diagnostic social n'est que le début d'un processus et nous espérons que ce « chantier » évoluera. La suite au prochain diagnostic...

Un retour sur nos réflexions :

Un des enjeux de l'année écoulée a été la réactualisation de notre diagnostic sociale. Ce travail est devenu une réelle opportunité pour réfléchir et construire collectivement l'ensemble de nos actions. Le processus lourd et parfois douloureux que nous avons mis en place doit contribuer à la constitution et/ou au renforcement d'une culture commune et à l'appropriation par tous du projet et des actions.

Nous avons tenté d'impliquer chacun dans la réflexion et l'élaboration du diagnostic. Toute construction collective est compliquée nous sommes passés par différents stades. La dynamique a été conflictuelle. Il y a eu de la confusion, des effusions, des moments passionnels... Notre équipe (10 personnes) est constituée d'homme et de femmes tous très différents. Niveau de formation, origine culturelle... Ces différences sont évidemment riches (formule consacrée). Cela étant elles rend la construction collective complexe.

Rythme, perception, compréhension, capacité d'abstraction et de mise en perspective rendent le processus parfois laborieux et souvent compliqué. Cette complexité n'invalide pas la démarche elle est une composante incontournable de toute construction collective.

Dans la partie consacrée au genre nous parlons d'empowerment, terme anglais, sa traduction est difficile, il n'existe pas de mot équivalent en français. Cependant, il s'agit d'un processus d'appropriation impliquant des composantes personnelle et collective amenant les individus et les institutions à prendre du pouvoir sur leur vie et leur environnement. Le concept colle à notre démarche et aux objectifs poursuivis dans la réalisation du DS.

Prendre du pouvoir tant individuellement que collectivement en identifiant et en mettant en place des actions c'est sortir de l'aliénation imposée et /ou fantasmée. Le diagnostic social doit être un outil qui permet d'identifier des problèmes d'ordre structurel qui nécessitent des changements et de l'action politique dans le sens « interpellation ».

Toutes les actions que nous menons sont recensées dans notre bilan d'activités annuel. Ce bilan nous permet de revenir sur chaque action : d'évaluer leur pertinence, ce qui a fonctionné, ce qui est à améliorer. Cette manière de questionner nos actions nous permet de combiner la réflexion et l'action.